



Les migrants

Lettre 108 aux cercles de silence

Juin 2025

L'attitude du nouveau Pape, vis-à-vis des migrants et donc de tous les hommes (qui ne migre pas ? même pour les vacances ?) ressort de son discours lors d'une audience, que l'on peut comprendre ainsi, s'agissant des migrants. Avec les événements des USA, se présente *«une occasion de changer de perspective et de nous ouvrir à l'espérance»*. Dans plusieurs pays on retrouve une personne qui a *«besoin de changer de perspective car elle est centrée sur elle-même»*. Une saine réflexion est *«celle qui nous pousse à l'engagement»*. La question des migrants est l'illustration des aventures malheureuses de la vie de chacun, de *«l'expérience qui se produit lorsque les situations, les personnes, parfois même celles en qui nous avons confiance, nous prennent tout et nous laissent au plein milieu de la route»*. C'est à ces moments-là que *«nous nous révélons tels que nous sommes»*, *«face à la fragilité et la faiblesse de l'autre»*. Ceux qui *«sont pressés de rentrer chez eux»*, c'est cette hâte *«si présente dans nos vies, qui nous empêche souvent d'éprouver de la compassion»*. *«Celui qui pense que son propre voyage est prioritaire, n'est pas prêt à s'arrêter pour un autre»*. Ce bénévole auprès des migrant, *«qui appartient à un peuple méprisé»*, se *«fait proche, parce que si l'on veut aider quelqu'un, on ne peut pas penser à se tenir à distance, il faut s'impliquer, se salir, peut-être se contaminer»*. Il panse les plaies du migrant, le dépose à l'hôtel où il règle sa note d'avance, *«parce que l'autre n'est pas un colis à livrer, mais quelqu'un dont il faut prendre soin»*. Soyons *«capables de compassion»*.

Michel Girard

<https://www.vaticannews.va/fr/pape/news/2025-05/audience-generale-nous-sommes-d-abord-appelles-a-etre-humains.html>

Table des matières

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE	3
Cornebarrieu	3
Lyon 2	3
CERCLES de SILENCE.....	4
Lyon	4
Roanne	5
FRANCE.....	6
Fichage des étrangers en situation régulière	6
Le conseil d'état censure la privation de liberté au titre de «menace à l'ordre public »	7
Le Conseil d'Etat condamne l'inégalité de traitement entre demandeurs d'asile concernant la prise en charge de leurs frais de transport.....	7
Les Nations unies soulignent plusieurs défaillances du système français	8
Observations sur le respect, par la France, de la Convention contre la torture et autres	

peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants	9
Bordeaux	10
Bressuire (Deux sèvres)	10
Calais.....	11
Dol-de-Bretagne.....	12
Lorient.....	12
Loon-Plage.....	12
Mayotte	13
Paris.....	13
Pays de Paimpol.....	14
Rouen.....	14
Saint-lô.....	15
Toul	16
Val d'Oise.....	16
Yvetot.....	17
MANCHE	18
MEDITERRANEE	20
"Les passeurs mentent sur tous les services qu'ils proposent" aux migrants	20
UNION EUROPÉENNE	25
Le Conseil de l'Europe refuse d'affaiblir la Convention des droits de l'Homme	25
L'union européenne prépare le retour des refugies ukrainiens chez eux	26
Allemagne	27
Autriche.....	30
Bulgarie.....	30
Espagne	31
Grèce	32
Italie	35
Pologne	36
EUROPE	37
Balkans.....	37
Bosnie- Herzégovine.....	39
Royaume-Uni.....	39
ASIE.....	40
Afghanistan	40
Myanmar	42
AFRIQUE	42
Algérie.....	42

Burundi	43
Côte d’Ivoire	44
Guinée-Bissau	44
Libye	45
Mozambique	46
Sénégal.....	47
Sénégal – Mauritanie	49
Syrie	50
Tunisie.....	51
AMERIQUE	51
Canada - Quebec	51
USA.....	52
Vénézuéla.....	55

CENTRES DE RÉTENTION ADMINISTRATIVE

CORNEBARRIEU

Les travaux prévus de longue date sont toujours en attente. Le centre est plein, 120 personnes, seulement des hommes. Les femmes sont transférées au CRA de Marseille ou de Lyon. Un homme de 67 ans, en fauteuil roulant électrique, arrivé en France en 1959 à l'âge de 1 an, a été transféré début mai au CRA depuis Avignon où il réside. Après trois jours, le médecin a déclaré que le centre n'était pas adapté à recevoir des personnes ayant un tel handicap... et cet homme a été libéré. A lui de d'organiser son retour à Avignon. Les arrestations de personnes résidant en France depuis 10 ans ou plus sont de plus en plus fréquentes.

obtenues grâce à la CIMADE, par l'intermédiaire du cercle de Toulouse

LYON 2

Le CRA 2 de Lyon, situé aux abords de l'aéroport Saint-Exupéry à Colombier-Saugnieu comporte 140 places. De ces centres de rétention administratifs, l'extérieur ne sait pas grand-chose. En effet, « *Les CRA fonctionnent dans l'opacité la plus totale* », signale une sénatrice écologiste de Paris, venue visiter le centre lundi 26 mai après-midi.

Le CRA est « *quasiment toujours plein* ». « *La prison c'est mieux* » que ce CRA . Avec ses 185 caméras de vidéosurveillance, son architecture carcérale et son organisation très rigide, le centre présente tous les aspects d'une prison, même s'il n'est pas censé en être une. L'agente de la police aux frontières chargée de faire la visite à la sénatrice la reprend régulièrement : « *Ne parlez pas de cellule, mais de chambre.* » Les retenus sont enfermés 22h par jour et ne disposent que d'une heure pour se rendre dans les bureaux des associations. Très peu d'activités sont proposées, aucun exercice physique ou sportif. « *La prison, c'est mieux, on a des activités. Ici, on ne fait pas de sport* », se plaint un des retenus. Dans ce centre, les

conditions sont particulièrement dégradantes : des lieux sales, des « espaces détente » dégradés et se résumant à une table, des chambres qui ne se ferment pas, des toilettes sans portes (et donc sans intimité), un accès aux soins limités... « *On sent que tout est fait pour les humilier* », glisse la sénatrice pendant sa visite.

À la sortie du CRA, devant les grandes grilles et les barbelés, La sénatrice tire le bilan. Elle connaît bien le sujet, ayant visité plusieurs autres centres en région parisienne. À chaque fois, elle conclut la même chose : « *Ça n'a aucun sens humainement parlant* ». Des visites qu'elle pourrait bientôt ne plus pouvoir effectuer. Une décision du 29 avril 2025 du Conseil constitutionnel remet en cause le principe de droit de visite parlementaire dans les lieux de rétention. « *Sans ces visites et sans les associations, il n'y a plus de regard neutre, qui ne soit pas celui de l'administration. Ce sont déjà des lieux très opaques* », assure la sénatrice.

La situation risque de s'aggraver. En effet, Le 12 mai 2025, le Sénat a voté une proposition de loi des Républicains visant à évincer les associations qui accompagnent les étrangers dans les centres de rétention administrative. Encouragée par le ministre de l'Intérieur la droite sénatoriale fait le procès des structures associatives. « *Des associations outrepassent leurs missions et les retournent contre l'État en entravant son action par pur militantisme* », avait déclaré le ministre au Sénat en leur reprochant de mener une « *politique de recours systématique* ». Un non-sens pour le directeur responsable de l'activité rétention de l'association Forum Réfugiés, présente dans les deux CRA de Lyon. « *Pourquoi une telle loi aujourd'hui, si ce n'est pour des raisons idéologiques ? Les associations sont dans les lieux de rétention depuis 40 ans, si elles ne font pas leur travail correctement, pourquoi les marchés publics sont renouvelés chaque année ?* » Au sein des CRA, les associations sont chargées d'une mission d'information et d'aide à l'exercice des droits des personnes retenues. « *Nous donnons des informations et expliquons les décisions prises par les autorités. Si les personnes les contestent, c'est leur droit, notre mission est de les accompagner juridiquement* », Au CRA 2 de Lyon, 52,7% des personnes sont « *éloignées* » (renvoyée à l'étranger, ndlr) après leur passage. Un des taux les plus forts en France. « *Évincer les associations met en danger le droit des étrangers* ». Sans le travail des associations, les personnes retenues auront moins de possibilités de faire valoir leurs droits.

<https://www.coordination-urgence-migrants.org/medias/files/20250528-rue89-lyon-evincer-les-associations-des-cra-mettrait-en-danger-les-droits-des-e-trangers.pdf>

CERCLES DE SILENCE

LYON

À quoi sert ce cercle de vieux ?

C'est vrai que nous sommes majoritairement des vieux. Plus jeunes, nous avons milité, agi pour ce qui nous semblait un meilleur, un plus juste fonctionnement de notre société. Nous n'en n'avons plus la force. Mais il nous reste des convictions et tant que nous tenons debout, nous tenons à les affirmer.

Notre âge et notre expérience nous ont appris des choses essentielles.

~ De tout temps, les humains ont circulé de par le monde, se mêlant aux populations autochtones par curiosité de découvrir des mondes inconnus, le besoin de savoir, de connaître étant inhérent à notre espèce humaine. Mais le plus souvent, pour s'assurer une vie meilleure. Et nos sociétés se sont constituées à partir de mélanges ethniques, de migrations, d'intégration d'éléments variés. La déclaration universelle des droits de l'homme affirme :

- Article 13 : toute personne a le droit de circuler librement, de quitter tout pays y compris le sien et de revenir dans son pays.

Nos enfants, surtout ceux qui ont eu la chance de faire des études, ne s'en privent pas, et dans les pays les plus pauvres ou en difficulté, ce sont les plus éduqués, les plus entreprenants, qui partent, non seulement pour s'assurer un avenir meilleur mais aussi pour pouvoir envoyer des subsides aux leurs.

~ Une nation ne peut s'assurer une justice entre ses membres en ignorant ceux que les circonstances ont conduits au bas de l'échelle sociale, quels qu'ils soient et d'où qu'ils viennent. **La solidarité, entre humains et entre nations est un fondement du développement de l'humanité.** Ce n'est pas ce qui se vit et se profile dans notre pays et nous ne pouvons pas en prendre notre parti. Dans un temps où les repères se perdent et où le chaos s'installe à tous les niveaux, où la peur de l'avenir gagne toutes les strates de la population, où les politiques cachent leur incapacité à faire face aux défis actuels – et ils sont nombreux et graves – la désignation de l'étranger comme bouc émissaire de nos difficultés et de nos échecs politiques et économiques ne peut constituer une solution juste, durable et efficace.

Les vieux que nous sommes sont conscients que leurs convictions ne sont pas dans l'air du temps, mais ils n'y renoncent pas et s'obstinent à les affirmer en lien avec toutes les forces disséminées à travers tout le pays qui les partagent et défendent et au sein desquelles il n'y a pas que des vieux. C'est pour cela que nous faisons cercle, en silence. Et si des plus jeunes pouvaient nous rejoindre, nous en serions heureux.

<https://www.enmanquedeglise.com/2025/06/on-defend-la-dignite-des-plus-pauvres-mais-en-meme-temps-on-defend-notre-dignite.antoine-93-ans-assidu-des-cercles-de-silence.html>

ROANNE

Pas question d'arrêter de se mobiliser pour défendre « la dignité des plus pauvres ».

Mardi 27 mai 2025, en fin d'après-midi, Antoine, 93 ans, est sorti de son Ehpad Saint-Sulpice à Villerest, aidé de sa canne, pour prendre le bus. Direction le centre-ville de Roanne, pour participer, comme chaque mois, devant la sous-préfecture, à un Cercle de silence, afin d'attirer l'attention sur le sort des migrants. Depuis près d'une quinzaine d'années, celui qui a officié comme curé un peu partout dans le territoire (Amplepuis, Le Coteau, Renaison et Balbigny) est un "assidu" de ces manifestations mensuelles, auxquelles il participe, une pancarte autour du cou. Sur les 174 organisées depuis le début du mouvement, il n'en a raté qu'une dizaine.

Bon pied bon œil, il ne compte pas s'arrêter là. « *Tant que je pourrai, je continuerai* », clame-t-il. Car pour ce nonagénaire plutôt volubile, il faut « *que les gens soient conscients du sort des plus malheureux : les pauvres, les petits...* » « *On défend la dignité des plus pauvres, mais en même temps, on défend notre dignité.* » Antoine, 93 ans (participant assidu des Cercles de silence)

FRANCE

FICHAGE DES ETRANGERS EN SITUATION REGULIERE

Un nouveau coup d'arrêt.

Jusqu'où ira la politique du ministre de l'intérieur ?

Saisi en urgence par nos organisations, le tribunal administratif de Montreuil a suspendu, ce 20 mai 2025, une nouvelle note préfectorale imposant aux services de police de Seine-Saint-Denis de signaler systématiquement à la préfecture les personnes étrangères en situation régulière placées en garde à vue.

Cette décision intervient quelques semaines seulement après celle du tribunal administratif de Nantes, qui avait déjà jugé illégale une instruction identique émise par le directeur interdépartemental de la police nationale de Loire atlantique. Ce n'est donc plus un incident isolé : c'est une politique délibérée, assumée et coordonnée, qui vise à organiser, sous couvert d'ordre public, un fichage ciblé des personnes étrangères, indépendamment de toute condamnation et en dehors de tout cadre légal. Le placement en garde à vue est de surcroît censé être couvert par le secret de l'enquête et l'administration préfectorale ne peut pas y accéder.

Ce nouveau revers judiciaire constitue un camouflet cinglant pour le ministre de l'Intérieur, dont l'obsession sécuritaire se manifeste désormais par la mise en place d'une administration parallèle des personnes étrangères, fondée sur la suspicion généralisée et le contournement des garanties les plus élémentaires. Cette dérive a notamment pris corps à travers la circulaire du 28 octobre 2024, qui a donné lieu à des pratiques de fichage illégal. Le ministre ne pouvait ignorer que ce texte ouvrirait la voie à de telles dérives.

Nous demandons l'arrêt immédiat de tous les dispositifs similaires sur l'ensemble du territoire. Il est urgent que toutes les données déjà collectées illégalement soient remises à la CNIL, seule instance indépendante à même d'en évaluer la légalité, d'en contrôler la conservation, voire d'en ordonner l'effacement.

Nous alertons : ces dispositifs n'ont sans doute pas été limités à la Loire-Atlantique ou à la Seine-Saint-Denis. Tout porte à croire que d'autres notes, fiches ou tableaux similaires ont été mis en place ailleurs, dans la plus grande opacité.

Nos organisations restent pleinement mobilisées pour faire respecter l'État de droit. Nous poursuivrons, partout où ce sera nécessaire, notre action en justice pour mettre fin à ces pratiques illégales et discriminatoires. Il est plus que temps que le ministère de l'Intérieur cesse de traiter les personnes étrangères comme des suspects permanents.

<https://www.gisti.org/spip.php?article7520>

LE CONSEIL D'ETAT CENSURE LA PRIVATION DE LIBERTE AU TITRE DE «MENACE A L'ORDRE PUBLIC »

Les associations à l'origine de la question prioritaire de constitutionnalité visant l'article L.523-1 du code de l'entrée et du séjour des étrangers et du droit d'asile (Ceseda), issu de la loi du 26 janvier 2024, saluent avec force la décision rendue le 23 mai 2025 par le conseil constitutionnel (<https://www.conseil-constitutionnel.fr/decision/2025/20251140QPC.htm>)

Le Conseil déclare contraires à la Constitution les dispositions permettant le placement en rétention administrative de demandeurs ou demandeuses d'asile – alors même qu'aucune procédure d'expulsion n'est engagée à leur encontre – soit en raison d'une prétendue menace pour l'ordre public, soit au motif d'un soi-disant « risque de fuite ».

Cette censure marque une victoire importante pour les libertés fondamentales et notamment pour la protection de la liberté individuelle, garantie par l'article 66 de la Constitution. Elle vient confirmer ce que nous dénonçons depuis l'adoption de cette mesure : il n'est pas acceptable, dans un État de droit, de priver de liberté une personne en quête d'une protection sur le fondement aussi vague et arbitraire qu'une « menace pour l'ordre public ».

Le Conseil constitutionnel rappelle ainsi que les atteintes à la liberté individuelle doivent être strictement nécessaires, adaptées et proportionnées à l'objectif poursuivi. Or, les dispositions censurées ne répondaient manifestement pas à ces exigences.

Rappelons que cette disposition avait été introduite par un amendement du gouvernement lui-même, lors de l'examen du projet de loi « *pour contrôler l'immigration, améliorer l'intégration* » devant le Sénat. Sa censure constitue donc un camouflet pour le gouvernement, qui porte la responsabilité d'avoir voulu faire inscrire dans le droit commun une mesure manifestement attentatoire aux droits fondamentaux.

C'est également un désaveu clair du recours incessant à la notion de « *menace pour l'ordre public* » pour motiver des mesures coercitives à l'égard des personnes étrangères.

Les associations requérantes resteront pleinement mobilisées pour faire respecter les droits fondamentaux de toutes les personnes, quelle que soit leur nationalité ou leur statut administratif, et pour s'opposer à toutes les formes de criminalisation de l'asile.

<https://www.gisti.org/spip.php?article7521>

LE CONSEIL D'ETAT CONDAMNE L'INEGALITE DE TRAITEMENT ENTRE DEMANDEURS D'ASILE CONCERNANT LA PRISE EN CHARGE DE LEURS FRAIS DE TRANSPORT

La Coordination française du droit d'asile (CFDA) se félicite de la décision rendue par le Conseil d'Etat le 6 mai 2025, qui constate l'illégalité de l'inégalité de traitement entre les demandeurs d'asile concernant la prise en charge de leurs frais de transport. Cette décision est le fruit d'un long combat mené par la CFDA pour garantir l'accès effectif à la procédure d'asile.

Depuis plusieurs mois, la CFDA avait constaté que de nombreux demandeurs d'asile rencontraient des difficultés pour se rendre à leurs rendez-vous administratifs, notamment auprès de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra) et de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA), en raison des frais de transport qui leur incombent.

Nos associations étant souvent sollicitées pour prendre en charge tout ou partie de ces frais et ainsi pallier la carence des autorités sur ce sujet. Le 12 avril 2024, la CFDA a saisi les ministres concernés, demandant une prise en charge inconditionnelle des frais de transport pour les demandeurs d'asile. Face à l'absence de réponse, la CFDA a été contrainte d'engager un contentieux devant le Conseil d'Etat le 26 juillet 2024.

Le Conseil d'Etat a jugé que la différence de traitement entre les demandeurs d'asile hébergés et ceux ne bénéficiant pas du dispositif national d'accueil (DNA) constituait une discrimination illégale. Il a donc ordonné au Premier ministre de prendre toutes les mesures nécessaires pour mettre fin à cette discrimination dans un délai de neuf mois. De plus, l'Etat a été condamné à verser 3000 euros aux associations requérantes.

Il faut regretter que Conseil d'Etat n'ait pas voulu inclure dans l'obligation de prise en charge des frais de transport les demandeurs d'asile qui ne sont pas bénéficiaires des conditions matérielles d'accueil (CMA – hébergement / allocation). La décision représente néanmoins une avancée significative pour ceux et celles à qui elle permettra de se rendre sans contrainte financière aux rendez-vous essentiels auprès de l'Ofpra et de la CNDA.

La CFDA réaffirme son engagement et sa vigilance pour défendre les droits des demandeurs d'asile, en veillant à ce qu'ils puissent accéder à la procédure d'asile dans des conditions dignes et équitables.

<https://www.ldh-france.org/le-conseil-detat-condamne-linegalite-de-traitement-entre-demandeurs-dasile-concernant-la-prise-en-charge-de-leurs-frais-de-transport/>

LES NATIONS UNIES SOULIGNENT PLUSIEURS DEFAILLANCES DU SYSTEME FRANÇAIS

Le Comité se dit tout d'abord préoccupé par la pratique de refoulement des migrants et demandeurs d'asile, y compris des mineurs non accompagnés, à la frontière franco-italienne, ainsi que par le refus d'accès à la procédure d'asile par les autorités présentes sur place. Il remarque que les migrants sont renvoyés « *de force de façon expéditive* » sans que les risques de torture ou traitements inhumains dans leur pays d'origine soient évalués et que le droit d'asile soit appliqué. Les violences policières à la frontière franco-britannique sont également dénoncées dans le document, renvoyant implicitement aux situations tendues dans les campements à Calais. Le Comité s'inquiète de ces mauvais traitements et demande à la France d'y mettre fin. Il en va de même pour les violences à la frontière italienne.

En ce qui concerne les conditions d'hébergement dans le cadre du dispositif national d'accueil (DNA), il évoque des « *insuffisances* », des « *difficultés pour accéder à des lieux d'hébergement* » et des « *conditions matérielles inadéquates* ». Il convient alors, d'intensifier les efforts français en vue de garantir des lieux d'hébergement convenable et des conditions dignes.

En ce qui concerne les outre-mer, le régime dérogatoire à Mayotte en matière d'asile et d'immigration est vivement dénoncé. Le Comité insiste notamment sur les recours sans effets suspensifs ayant pu conduire à l'expulsion de migrants et demandeurs d'asile avant même d'avoir bénéficié d'un « *accès effectif au droit d'asile* ». Il recommande donc de mettre fin à l'application du régime d'exception à Mayotte, au profit de celui appliqué sur le reste du territoire français.

Enfin, dans le cadre de la procédure nationale de demande d'asile, les experts relèvent mettent en avant le délai trop bref de la procédure accélérée appliquée aux frontières,

qui ne permet pas aux demandeurs une préparation de qualité et qui entrave l'évaluation des risques de tortures ou de mauvais traitements en cas de renvoi à la suite d'un rejet. Des inquiétudes sont aussi portées sur la phase d'appel auprès de la Cour nationale du droit d'asile (CNDA). La généralisation du juge unique permise par la loi du 26 janvier 2024 implique un délai de traitement plus court, et donc des garanties procédurales et une préparation limitée pour le demandeur d'asile. Ainsi, le Comité demande aux législateurs français d'abroger les dispositions qui permettent le recours à la procédure accélérée aux frontières et au juge unique, par principe, à la CNDA.

<https://www.forumrefugies.org/s-informer/publications/articles-d-actualites/en-france/1685-asile-les-nations-unies-soulignent-plusieurs-defaillances-du-systeme-francais>

OBSERVATIONS SUR LE RESPECT, PAR LA FRANCE, DE LA CONVENTION CONTRE LA TORTURE ET AUTRES PEINES OU TRAITEMENTS CRUELS, INHUMAINS OU DEGRADANTS.

Des Jeunes filles mineures sont renvoyées dormir dans la rue

A **Rennes**, deux jeunes filles mineures, 15 ans, sortent d'une évaluation au département. Celui-ci conteste leur minorité pour des raisons bien subjectives : l'une s'exprimerait trop facilement, elle serait donc trop renseignée et trop à l'aise pour être mineure ; l'autre est jugée trop hésitante et évasive pour être honnête sur son âge. Pour ces raisons et malgré la possession de documents d'état civil, toutes les deux, ont été mises à la rue par le Département. Sans la mise en lien avec l'équipe de Rennes d'Utopia56, elles auraient sûrement passé la nuit dehors, au risque de faire de mauvaises rencontres. Depuis le début 2025, on en est déjà à cinq. Le Département conteste la minorité des filles sur la base d'une évaluation ne respectant pas toujours le cadre légal (un seul entretien, pas de pluridisciplinarité avec un seul évaluateur, sans temps de répit avant), et les laisse à la rue, sans aucune protection et malgré les dangers auxquels elles seront exposées en tant que fille, mineure et isolée. Et ce phénomène s'intensifie de manière inquiétante partout en France.

A **Paris**, c'est cinq jeunes filles se déclarant mineures qui ont été refusées par le Département et remises à la rue en une journée. Cela amenant à 99 le nombre de jeunes filles mineures rencontrées, abandonnées par la ville de Paris, depuis le début de l'année. Cependant, jusqu'à l'été 2023, la ville continuait de fournir un hébergement à toutes ces jeunes filles reconnues mineures ou non, pour leur éviter les mois à la rue durant leurs recours et le risque qu'elles disparaissent, prises dans des réseaux de prostitution ou d'emprise. Un dispositif particulier à la capitale, mais qui a depuis pris fin.

À **Tours**, onze jeunes filles âgées de 14 à 18 ans, dont la minorité a été contestée par le Département d'Indre-et-Loire, sont accompagnées. Toutes sont en lien avec un avocat et préparent leur recours, mais en attendant, sans la mobilisation citoyenne, elles se retrouveraient à la rue.

Depuis le début 2025, à **Lille** 14 jeunes filles ont été mises à la rue par le Département. Aujourd'hui, grâce à des semaines de mobilisations, la plupart ont pu intégrer des foyers du Département ou de la préfecture le temps de leur recours. Mais c'est un processus qui n'est pas automatique. Depuis la dernière action, déjà une nouvelle jeune est arrivée et a de nouveau été laissée dehors. Elle est actuellement logée par des hébergeurs solidaires. Il y a quelques semaines, une jeune fille avait été mise dehors par le Département du **Nord** après

18h, nous ne l'avions retrouvé que le lendemain grâce à une passante qui nous avait appelé. Elle avait donc passé la nuit dehors, seule, sans téléphone et ne parlant pas français. Sans s'étendre, elle nous a dit avoir rencontré des mauvaises personnes : une nuit de peur et d'errance qui s'ajoute à un parcours de vie déjà difficile.

La **frontière** n'est pas épargnée par ce phénomène. Dans les campements informels où sont bloquées les personnes en attendant de tenter de rejoindre le **Royaume-Uni**, nous rencontrons également de plus en plus de femmes seules, y compris des jeunes filles mineures isolées. Pour elles n'ont plus, il n'y a pas de solution. Le Département étant complètement absent de ces zones, elles se retrouvent aux mains des réseaux et sous emprise. L'association *Refugee Women Centre* alerte sur la multiplication des témoignages de violences sexuelles et de viols qu'elles reçoivent ces derniers mois.

De part, leur vulnérabilité particulière, nous faisons le maximum pour proposer de l'hébergement solidaire à toutes ces jeunes filles, le but étant d'assurer un accompagnement afin de tenter de les protéger des réseaux et des difficultés liées à la vie à la rue, mais aussi de créer un lien pour qu'elles ne disparaissent pas. Si le rythme de ces mises à la rue persiste, certaines équipes seront contraintes d'installer des jeunes filles dans des tentes, ou ne pourrons plus assurer tous les suivis, laissant les jeunes dehors, les exposant à des violences sexuelles, l'emprise de réseaux de prostitution et à l'extrême précarité. On connaît les dangers de la rue pour une femme seule, imaginez ce qu'il en est pour une enfant, isolée, sans téléphone, qui ne parle pas toujours bien français.

Utopia 56

BORDEAUX

Au restaurant La cour de Nana toutes les salariées sont des femmes réfugiées afghanes

Le restaurant « La cour de Nana » à Bordeaux s'est fixé un objectif : valoriser l'histoire des femmes réfugiées syriennes et leur montrer qu'elles ont toute leur place en France. Quand la cuisine se met au service de l'intégration des réfugiés et de la tolérance, cela donne le Refugee Food Festival. La 10e édition de ce festival culinaire a démarré lundi 9 juin 2025. L'évènement se décline jusqu'à samedi dans 12 villes de France dont Bordeaux. Le principe : des restaurants accueillent dans leurs cuisines des chefs d'un jour qui viennent d'obtenir le statut de réfugiés. Ils sont Soudanais, Afghans ou Géorgiens et vont préparer des menus de leurs pays d'origine. Le festival a démarré lundi midi à La cour de Nana à Bordeaux. C'est un restaurant syrien qui accueille pour l'occasion une cheffe afghane.

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-gironde/bordeaux-au-restaurant-la-cour-de-nana-toutes-les-salariees-sont-des-femmes-refugiees-afghanes-1332039>

BRESSUIRE (DEUX SEVRES)

Migr'en fête, une journée placée sous le signe du partage

L'Association pour la reconnaissance et la défense des droits des immigrés en Bocage (Arddib) a organisé, ce samedi 7 juin 2025, la troisième édition de Migr'en fête sur la place Notre-Dame, symboliquement rebaptisée place de la Liberté, de l'Égalité, de la Fraternité et de la Solidarité. Depuis 17 ans, l'association accompagne les immigrés du territoire dans leurs démarches de régularisation et d'insertion, tout en menant des actions pour sensibiliser l'opinion.

Comme chaque mois, un cercle du silence a ouvert la journée : un moment digne, pour rappeler les obstacles que rencontrent les personnes immigrées.

Les démarches de régularisation sont dures, c'est un vrai parcours du combattant. Les délais sont longs, les conditions se durcissent, et la numérisation complique encore les choses, souligne le président de l'association. La journée s'est poursuivie dans une ambiance placée sous le signe du partage, pensé comme une rencontre spontanée et ouverte à tous. Le programme mêlait dégustation de spécialités culinaires, préparées dès l'aube par des familles venues de Guinée, des Comores, d'Anatolie ou d'Ukraine, et témoignages, expositions et échanges informels.

C'est une dynamique positive, portée par la chaleur humaine et la solidarité. Ce genre d'événement montre que l'on peut créer des moments simples et joyeux, ajoute le président. Migr'en fête a permis de rappeler que derrière les procédures administratives, il y a des femmes, des hommes et des familles, souvent en grande précarité, mais pleines de courage et d'espoir.

<https://www.ouest-france.fr/nouvelle-aquitaine/bressuire-79300/migren-fete-une-journee-placee-sous-le-signe-du-partage-56d3e17c-454a-11f0-8740-0bd847452ee1>

CALAIS

L'extrême droite anglaise débarque et menace les associations

Le leader du parti europhobe et xénophobe britannique Ukip, s'est rendu avec d'autres individus mercredi 4 juin 2025 dans la ville du Pas-de-Calais où il a provoqué des tensions - principalement verbales - avec les associations qui procédaient à une distribution de nourriture avec des migrants. *"Six ou sept personnes ont débarqué dans le lieu de vie avec un mégaphone en haranguant la foule, en disant qu'il s'agit d'immigrés illégaux et que les ONG sont complices des passeurs"*, raconte la coordinatrice de l'association Auberge des migrants.

Dans des vidéos postées sur les réseaux sociaux, on voit en effet le leader anglais provoquer, à l'aide d'un mégaphone, les bénévoles associatifs, les qualifiant de *"communistes"*, et les accusant de faire venir les migrants au Royaume-Uni, une fausse accusation fréquente de la part de l'extrême droite britannique. *"Les équipes ont eu peur, des gros bras débarquent et viennent déverser leur haine. Les exilés sont restés très calmes"*. Un signalement a été effectué auprès de la préfecture et du procureur de Boulogne-sur-Mer. Le procureur a répondu que *"l'attention des services de police a été appelée sur la présence des individus signalés"*.

Ce n'est pas la première fois que des Britanniques se rendent sur le littoral calaisien pour pointer du doigt l'immigration clandestine, mais c'est la première fois qu'un leader politique identifié agit de la sorte. *"Un cap a été franchi"*. Le leader s'était déjà illustré par ses capacités de nuisances lors d'émeutes xénophobes et ont secoué le Royaume-Uni en août 2024, où il haranguait les manifestants d'extrême droite face aux forces de l'ordre. Quelques jours plus tard, un autre polémiste d'extrême droite bien connu des réseaux sociaux, avait appelé à se rendre dans le nord de la France pour lutter directement contre l'immigration clandestine. Fin juillet, il était passé aux actes et s'était rendu sur près de Calais pour intimider une maraude d'Utopia 56 le long du littoral. Il s'est fait depuis retirer son passeport par la justice britannique. L'altercation entre les membres du parti Ukip et les associations d'aide aux migrants intervient quelques jours après un nombre record de traversées en "small boats" dans la Manche (voir chapitre « Manche).

DOL-DE-BRETAGNE

Dol-de-Bretagne accueille une vingtaine de jeunes mineurs isolés étrangers

Une auberge de jeunesse à Dol-de-Bretagne s'est transformée en centre d'accueil pour les mineurs isolés étrangers. Cette unité d'accueil et d'accompagnement pour les mineurs isolés a vu le jour en janvier 2025 et a été inaugurée ce mercredi 4 juin 2025. C'est une structure qui était très attendue, en Ille-et-Vilaine. 22 jeunes étrangers (dont deux jeunes femmes) y sont hébergés. Ils viennent d'Albanie, d'Afrique de l'ouest et d'Inde. Ces filles et garçons, âgés entre 12 et 17 ans sont encadrés par les Apprentis d'Auteuil. Leur accompagnement est une responsabilité du Département qui a investi dans ce bâtiment, situé près du parvis de la gare de Dol-de-Bretagne.

Le coût annuel pour le Département de ce seul site dolois est de 875 000 €. En tout, ce sont 23,6 millions d'euros mobilisés par l'Ille-et-Vilaine pour les dix sites MNA du département. Le bâtiment de Dol-de-Bretagne, une ancienne auberge de jeunesse de 400 m² de surface, situé rue Pierre-Senard, à deux pas de la gare, se compose de douze chambres, un salon commun, et une cuisine. Le maire a reconnu, « *que c'était un moment important pour la ville, c'est une main tendue pour des jeunes qui ont une soif infinie de vivre* ». Des riverains présents à l'inauguration ont dit leur satisfaction, « *cela donne une nouvelle vie à la rue Pierre-Senard* ».

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-armorique/dol-de-bretagne-accueille-une-vingtaine-de-jeunes-mineurs-isoles-etrangeurs-3008696>

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/dol-de-bretagne-35120/le-centre-daccueil-pour-mineurs-non-accompagnes-de-dol-de-bretagne-deja-complet-a-ete-inaugure-6d097770-4164-11f0-b3ef-649b90336114>

LORIENT

« Aider les familles exilées à la rue, c'est très enrichissant »

Le collectif d'aide aux familles exilées à la rue existe depuis près d'un an à Lorient (Morbihan). Une quinzaine de personnes le compose pour trouver un logement, accompagner dans les démarches, conduire à l'hôpital.

« *On s'est rencontrés en juillet dernier au moment où 80 familles étaient expulsées du Morbihan sur décision préfectorale. On a improvisé un collectif pour venir en aide à trois familles qui se trouvaient dans le pays de Lorient.* » Il a, durant quatre mois, accueilli une famille albanaise, deux parents avec leurs enfants : « *Le petit garçon de 11 ans devait être opéré d'une tumeur, on avait de la place à la maison...* » Le collectif a fait le reste. « *La dynamique du groupe ça porte...* »

<https://www.ouest-france.fr/bretagne/lorient-56100/aider-les-familles-exilees-a-la-rue-cest-tres-enrichissant-a-lorient-ce-collectif-a-un-an-4565307a-365a-11f0-a239-9c8da3da27ee>

LOON-PLAGE

Deux blessés par balle en quatre jours dans un camp de migrants

Deux migrants ont été successivement blessés par balle, vendredi 23 mai 2025, puis lundi 26 mai dans le camp de Loon-Plage, à proximité de Dunkerque. Le premier exilé a été touché au niveau du pied, tandis que le second, un Afghan âgé de 26 ans, a reçu une balle dans la cuisse et a été transporté à l'hôpital, sans pronostic vital engagé. Deux enquêtes de police ont été ouvertes sur ces faits. Les premiers éléments de l'enquête laissent penser à un différend entre un migrant et un passeur. « *Ce genre de fusillades, c'est assez régulier. Les conditions dans le camp sont très précaires. On compte plus de 1 000 individus, des arrivées*

d'environ 80 personnes tous les deux jours, plus de 900 repas distribués quotidiennement", détaille la coordinatrice locale d'Utopia 56 à Grande-Synthe.

Le camp de Loon-Plage connaît régulièrement un climat de violence. Celle-ci peut éclater entre des migrants candidats à la traversée de la Manche en small-boats, épuisés par des conditions de vie indignes. Mais surtout entre des passeurs qui n'hésitent pas à recourir à la violence pour conserver leurs territoires face aux clans rivaux. D'autant qu'*"il n'y a pas eu beaucoup de fenêtres de traversées au mois de mai"*. Avec le retour des beaux jours, les traversées vers l'Angleterre devraient augmenter. Près 2 500 migrants ont déjà franchi la Manche pour atteindre le territoire britannique au mois de mai. Et plus de 13 500 personnes ont atteint le Royaume-Uni depuis le début de l'année 2025.

MAYOTTE

Naufrage au large des Comores

Au moins six personnes sont mortes et cinq autres sont toujours portés disparus en mer, au large de l'archipel des Comores, après le naufrage de deux embarcations le 13 mai 2025 selon l'OIM. Deux bateaux traditionnels ont chaviré dans une mer agitée. Les victimes tentaient de rejoindre l'île de Mayotte. Le premier bateau, transportant 16 personnes, a lancé un appel de détresse lorsqu'il s'est trouvé en difficulté. Un second bateau est arrivé et a réussi à sauver 6 passagers, mais les deux bateaux ont tragiquement chaviré. Parmi les victimes se trouvaient deux enfants âgés de sept et huit ans. Leur mère, qui faisait partie des personnes secourues, est décédée plus tard à l'hôpital. Cinq autres passagers sont toujours portés disparus et présumés morts.

Mayotte subit une forte pression migratoire venant principalement d'îles de l'Union des Comores, situées à 70 kilomètres à peine de ses côtes. Les migrants sont « *de vraies personnes et des familles à la recherche de meilleures opportunités qui ont payé le prix ultime* », a déclaré la Représentante de l'OIM aux Comores. Ils rallient Mayotte, parfois au péril de leur vie. « *Une fois de plus, l'OIM exhorte les gouvernements et la communauté internationale à donner la priorité à la création de voies de migration sûres et légales afin d'éviter de nouvelles tragédies et de protéger les migrants vulnérables en quête d'une vie meilleure* ».

https://news.un.org/fr/story/2025/05/1155861?utm_source=UN+News+-+French&utm_campaign=e6bbf9104f-EMAIL_CAMPAIGN_2025_05_27_12_03&utm_medium=email&utm_term=0_0264da9d8f-e6bbf9104f-107916625

PARIS

Elan de solidarité d'un collègue pour héberger des mineurs isolés de la Gaîté Lyrique

Après l'expulsion de mars 2025, un mineur de 16 ans s'est retrouvé à la rue. "*Quand tu dors dehors, tu ne peux rien faire. Tu cherches où aller manger, où se laver. Cela prend beaucoup de temps. Quand tu rentres dans le campement, tu n'as pas envie de réviser; t'as été ailleurs, tu ne peux rien faire*", explique-t-il. Une situation inadmissible pour le professeur en charge de la classe. C'est avec stupéfaction qu'un enseignant a appris la situation d'une quinzaine de ses élèves. "*Le jour de l'expulsion de la Gaîté Lyrique, un élève m'envoie très poliment un message pour me dire qu'il ne sera probablement pas en classe parce qu'ils sont encerclés par la police. C'est là que j'ai découvert qu'on avait un certain nombre d'élèves qui dormaient à la Gaîté Lyrique. Et qui, de ce fait, se retrouvaient à la rue à partir du moment où la Gaîté était expulsée*", se remémore-t-il.

Après quelques échanges de SMS, collègues et parents d'élèves se mobilisent. Une semaine plus tard, l'élève est relogé. *"Heureusement pour moi, le lycée, avec la solidarité des parents d'élèves, des enseignants, a pu me trouver un studio avec mon amie"*, témoigne-t-il. Grâce à la naissance de l'association *Decour, un élève, un toit*, plus aucun élève n'est à la rue. Un élan de solidarité lancé par les enseignants et les parents d'élèves, comme cette mère d'un collégien. *"C'est chacun, individuellement, qui a fait un geste, soit de proposer un hébergement, soit de contribuer à la cagnotte"*. Une cagnotte, collectée par l'association, s'élève désormais à près de 15 000 euros. Mais impossible de se dire satisfaits, car les solutions d'hébergement sont temporaires, regrette la professeure d'histoire-géographie. *"Nous, ce qu'on voudrait, c'est que le rectorat rétablisse des solutions pérennes. On a des familles qui sont dans des structures très précaires. Nos élèves sont hébergés d'une manière temporaire, mais sont hébergés pour le moment. Le problème, c'est que ce n'est pas pérenne. On ne sait pas ce que cela va donner cet été, par exemple."*

Et parmi les jeunes de la Gaîté Lyrique, nombreux sont encore à la rue. Les membres de l'association *Decour* essaient donc d'élargir la mobilisation à d'autres établissements de la capitale.

PAYS DE PAIMPOL

Dans le Pays de Paimpol, ils accueillent des mineurs isolés

L'association *Cajma 22* (Collectif d'aide aux jeunes migrants et leurs accompagnants) est basée à Saint-Brieuc (Côtes-d'Armor). Le réseau de familles d'accueil de mineurs isolés s'étend jusqu'au pays de Paimpol où une dizaine de familles sont bénévoles. **« Quand on a une famille nombreuse, avoir un enfant de plus ou de moins, cela ne change pas grand-chose »**. Une infirmière à la retraite et son époux, sont bénévoles depuis cinq ans au sein de l'association *Cajma* (collectif d'aide aux jeunes migrants et leurs accompagnants). À chaque fois qu'on leur demande, ils accueillent, pour quelques semaines ou beaucoup plus, un jeune migrant à la rue, dont le conseil départemental ne reconnaît pas la minorité. *« Quand on a une famille nombreuse, avoir un enfant de plus ou de moins, cela ne change pas grand-chose »*. En ce moment, un jeune homme de 19 ans, vit quelques jours par mois dans leur maison de Lanmodez, en presqu'île de Lézardrieux. En semaine, le jeune Guinéen est inscrit à l'internat du lycée Joseph-Savina de Tréguier, en bac professionnel Agencement menuiserie.

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/on-ne-laisse-pas-un-enfant-dehors-dans-le-pays-de-paimpol-ils-accueillent-des-mineurs-isoles-a86e3842-3beb-11f0-b71a-e87c40f434be>

ROUEN

Migrants isolés à Rouen : le RESF va poursuivre en justice le rectorat de Normandie

Réseau Education Sans Frontières annonce ce mercredi 4 juin, attaquer en justice le rectorat de Normandie : cela fait plus d'un mois que des jeunes migrants campent devant la préfecture de Rouen, en Seine-Maritime.

Cela fait plus d'un mois maintenant, le mercredi 4 mai 2025, qu'une vingtaine de jeunes étrangers sans-papiers ont installé leurs tentes devant la préfecture à Rouen, dans l'espoir de faire avancer leur demande de prise en charge. Ils affirment tous être mineurs. Certains ont été reconnus comme tels, d'autres attendent de l'être. En attendant, l'Aide Sociale à l'Enfance refuse de les prendre en charge, et le rectorat ne veut pas les scolariser totalement. *"Ils font comme ils peuvent"*, dit ce mercredi 4 juin 2025, une bénévole de Réseau Education Sans Frontières, qui les accompagne. *"Ils trouvent les moyens de subsister. Ils ont bien*

l'intention de ne pas abandonner tant qu'ils n'auront pas obtenu satisfaction, parce que ça veut dire sinon pour eux repartir dans l'errance, dans la rue, la précarité la plus totale". Dix d'entre eux ont été reconnus mineurs. "Il y a une première évaluation faite par le Comité d'Action de Comité Sociale, délégué par le département. Or, un jeune sur deux qui passe devant une évaluation, n'a pas été reconnu mineur, par la première évaluation. Or, après les recours devant le juge des enfants, ils sont reconnus mineurs. Ces évaluations sont erronées."

3 juin 2025, le conseil départemental de Seine-Maritime évoque le collectif affirmant « *sa volonté que soit instaurée une « présomption de minorité » afin que tout jeune en recours soit hébergé, scolarisé au même titre que les mineurs* ». Ce même collectif « *attendant du Département qu'il reconstitue l'état civil en finançant les papiers auprès du consulat . Or, ces deux demandes, si elles présentent une modification substantielle de l'accueil, de l'hébergement et de l'accompagnement des jeunes migrants, ne sont pas conformes à la réglementation actuellement en vigueur. »*

Les mineurs "reconnus", vont être scolarisés. *"Le problème, c'est quand ? Il en reste encore sur le carreau. Ils doivent être affectés pour la rentrée. Pour ceux qui sont encore en voie de recours, il y a un flou juridique. Normalement, l'Éducation nationale a le devoir de scolariser au maximum les jeunes."* Le rectorat invoque l'obligation d'un tuteur légal qui serait l'ASE. *"Il n'y a pas cette obligation dans d'autres départements. Il faut un référent au minimum, bien sûr, dans le cas des mineurs, il faut quelqu'un, qu'un établissement scolaire puisse joindre. Mais il n'y a pas d'obligation. Donc nous, effectivement, le collectif et les soutiens, si le rectorat ne change pas d'avis, nous poursuivrons en justice par référé pour refus de scolarisation."*

Insatisfait de la réponse apportée, le collectif ajoute qu'il aimerait être reçu par des élus du conseil départemental et annonce une nouvelle manifestation, mercredi 11 juin 2025 à 15 h, devant le rectorat à Rouen.

<https://www.francebleu.fr/emissions/ici-matin-l-invite-de-ici-normandie/migrants-isoles-a-rouen-reseau-education-sans-frontieres-va-poursuivre-le-rectorat-de-normandie-6964154>

<https://www.ouest-france.fr/monde/migrants/recu-par-le-departement-le-collectif-des-jeunes-migrants-de-rouen-defend-la-presomption-de-minorite-9a5bf432-407e-11f0-abef-877bb47c54f2>

SAINT-LO

Des lycéens normands découvrent la crise migratoire

À l'occasion d'un voyage scolaire, des élèves de Première et Terminale de Saint-Lô ont rencontré, mardi 20 mai 2025, des associations qui viennent en aide aux migrants de Calais. Une bénévole a expliqué le fonctionnement de la Warehouse (un entrepôt logistique abritant sept associations d'aide aux migrants de Calais). « *Je savais qu'il y avait beaucoup de personnes qui tentaient de traverser à Calais mais je n'avais pas vraiment réfléchi aux conditions dans lesquels ils vivaient. Le phénomène m'a semblé beaucoup plus important que ce que j'imaginai* », cela va « *Au-delà des chiffres qu'on voit dans les médias* » raconte une lycéenne de 17 ans, qui a découvert le fonctionnement de plusieurs associations venant en aide aux migrants de Calais qui tentent la traversée vers l'Angleterre.

<https://www.ouest-france.fr/normandie/saint-lo-50000/au-dela-des-chiffres-quon-voit-dans-les-medias-des-lyceens-normands-face-a-la-crise-migratoire-80a0e6bc-3951-11f0-bbd9-c4e58e269c02>

TOUL

Les réfugiés ukrainiens quittent le CFA de Toul pour le plateau de Haye à Nancy

La cinquantaine de réfugiés ukrainiens présente dans l'ancien CFA agricole de Toul n'a pas envie d'être séparée. Pourtant, les rescapés du conflit entre l'Ukraine et la Russie n'ont pas le choix. La région Grand Est leur demande de quitter les lieux au plus tard le 30 juin 2025. La collectivité souhaite reprendre le site pour le transformer. La perspective d'un prochain départ nécessite donc de trouver un nouveau lieu en Meurthe-et-Moselle pour accueillir les réfugiés. Ils prendront la direction du plateau de Haye à partir de la mi-juin.

<https://www.francebleu.fr/emissions/l-info-d-ici-ici-sud-lorraine/les-refugies-ukrainiens-quittent-le-cfa-de-toul-pour-le-plateau-de-haye-a-nancy-8680800>

VAL D'OISE

Les nouveaux pôles "France asile" pour les demandeurs d'asile inquiètent les associations

Depuis le 19 mai 2025, les demandeurs d'asile primo-arrivants qui résident dans le Val-d'Oise, en région parisienne, doivent se présenter dans une toute nouvelle structure : un pôle "France asile" installé à la préfecture de Cergy-Pontoise. Ce projet pilote, prévu dans la loi immigration de 2024 (dite loi Darmanin), devrait déboucher sur trois lieux similaires à Metz et Toulouse.

Dans le pôle "France asile" de Cergy, les exilés sont reçus successivement par trois services : ceux de la préfecture, de l'Office français de l'immigration et de l'intégration (Ofii) et de l'Office français de protection des réfugiés et apatrides (Ofpra). Concrètement, ils déposent d'abord leurs empreintes auprès d'un membre de la préfecture, puis se voient attribuer les conditions matérielles d'accueil (hébergement, aides financières) par l'Ofii et enfin, introduisent leur demande d'asile auprès d'un représentant de l'Ofpra. Un entretien dans les locaux de l'Office est ensuite organisé ultérieurement.

Dans les autres départements français, la procédure est différente. L'Ofpra est indépendante de la préfecture, les deux structures ne se rencontrent jamais. Les demandeurs d'asile doivent en premier lieu se rendre à la préfecture - via un bureau spécifique appelé Guda (guichet unique pour demandeur d'asile). Le Guda réunit les services de la préfecture et de l'Ofii. À l'issue de ces entretiens, les agents ne demandent pas à la personne concernée de se présenter à un agent de l'Ofpra - aucun représentant de l'Office n'est présent dans la préfecture. Ils lui remettent un dossier d'asile que l'étranger pourra remplir sous 21 jours avant de le transmettre à l'Ofpra.

C'est dans ces 21 jours de répit que se concentre toute la nuance. Durant ces trois semaines, ils ont le temps d'écrire leur récit d'exil (d'introduire leur demande) et d'en expliquer le motif. Ils peuvent être épaulés par des assistants sociaux et des interprètes dans les centres d'hébergement pour les aider à écrire en langue française. Cette étape est très importante, car lors de leur convocation dans les bureaux de l'Ofpra, l'officier de protection reviendra sur toutes les déclarations retranscrites dans ce formulaire de demande d'asile.

Dans le nouveau pôle "France asile", tout sera plus rapide. Juste après son passage devant un agent de la préfecture, l'étranger rencontrera le même jour un membre de l'Ofpra. Sa demande sera enregistrée directement par cet agent - sans le délai de 21 jours. *"L'agent de l'Ofpra recueillera les éléments d'état civil du demandeur ainsi que les éléments essentiels de son récit"*, indique l'agence. En clair, les demandeurs doivent livrer leur récit immédiatement – avec l'aide si besoin d'un interprète par téléphone.

Cette nouvelle organisation "*soulève déjà de nombreuses inquiétudes*", indiquent plusieurs associations, dont La Cimade et le Gisti, dans un communiqué publié fin mai 2025.

Les militants craignent que la suppression du délai de 21 jours ne soit préjudiciable pour les exilés. Lors de l'entretien avec un agent de l'Ofpra dans le pôle "France asile", "*la personne peut, à ce stade, avoir des difficultés à répondre à des questions de manière structurée et précise sans y avoir été préparée*", estiment les associations.

Un avis partagé par les syndicats de l'Ofpra, qui s'étaient soulevés contre cette disposition lors de mouvement de grève début 2024. "*Ce n'est pas le moment de délivrer un récit. Comment formaliser un récit traumatisant dans ces conditions ? Les personnes sont dans une position de stress, et se retrouvent face à un personnel qui n'a pas l'habitude de recueillir ce type de témoignages car il n'a pas été formé, contrairement aux officiers de protection*", dénonce le co-secrétaire général de la CGT Ofpra.

Pour l'Ofpra, cette critique est infondée. L'agence indique que les demandeurs d'asile peuvent compléter leur récit pendant 21 jours en envoyant un mail à cette adresse : recit@ofpra.com . Le représentant syndical insiste cependant pour que les premiers éléments délivrés dans le pôle "France asile" ne soient pas définitifs et puissent être modifiables au moment de l'entretien dans les locaux de l'Ofpra. "*On a peur que les ajouts ne soient pas pris en compte ou que le demandeur d'asile doive se justifier de ne pas avoir évoqué un aspect au départ*". "*Ce qui prévaut, c'est l'oralité. C'est déjà le cas aujourd'hui et ça le restera*", rétorque l'Ofpra. Autrement dit, l'agence soutient que toute modification indiquée lors du deuxième entretien, sera prise en compte.

Autre grief des associations : elles estiment que la présence de l'Ofpra dans les locaux de la préfecture fait peser un risque de "*confusion des genres*" et interroge sur son indépendance. "*Ce lieu intégré dans la préfecture [peut] légitimement [être] perçu comme un espace insécurisant ou maltraitant par les personnes étrangères*", signalent les associations dans leur communiqué. "*Pour son indépendance, l'Ofpra a besoin d'être isolé, dans ses murs*", renchérit le responsable national asile de La Cimade. "*On a déjà vu en Outre-mer que lorsqu'il y a une proximité physique entre l'Office et la préfecture, les officiers de protection de l'Ofpra craignent d'être sous influence du préfet*".

YVETOT

Vingt-cinq migrants, notamment Palestiniens, pris en charge par les gendarmes

25 exilés, dont trois enfants, ont été pris en charge par les gendarmes à la gare d'Yvetot (Seine-Maritime) vendredi 30 mai 2025 dans l'après-midi. Ces migrants, Syriens, Koweïtiens et Palestiniens, ont été conduits dans un gymnase pour évaluer leur état de santé et leur situation administrative. Dix d'entre eux ont reçu une obligation de quitter le territoire français. Les pompiers sont intervenus et ont constaté que ces personnes étaient en bonne santé. Elles ont pu quitter le gymnase vers 23 heures.

Les autorités précisent que ces exilés "*se préparaient à prendre la direction de Saint-Valery-en-Caux en bus pour objectif de se rendre en Angleterre*". Les gendarmes les ont repérés lors d'une opération de patrouille et de surveillance. La préfecture ajoute que "*ces opérations sont désormais récurrentes dans le département*".

<https://www.francebleu.fr/infos/politique/25-migrants-notamment-palestiniens-interpelles-par-les-gendarmes-a-yvetot-9934360>

MANCHE

la France envisage de mener des interceptions en mer

Pour lutter contre l'immigration irrégulière au départ des côtes françaises vers le Royaume-Uni, la France va présenter un plan pour intercepter les migrants en mer. Elle veut ainsi contrer le phénomène des "taxis-boats", cette technique consistant à mettre le bateau à l'eau en amont de l'embarquement pour éviter les interceptions terrestres par la police. Cette manœuvre des passeurs rend l'interception des traversées difficiles pour les forces de l'ordre car le droit de la mer interdit à la police française d'intervenir en mer, sauf pour mener des opérations de secours.

"Malgré l'action menée sans relâche sur le territoire français pour réduire le nombre de traversées transmanche, force est de constater l'augmentation de 42 % du nombre d'individus arrivés au Royaume-Uni par rapport à 2024", a déclaré une source au ministère de l'Intérieur quelques jours après le débarquement au Royaume-Uni de 1195 migrants (voir ci-dessous)

"Nous sommes conscients du fort enjeu que représentent les interventions en mer et d'une nécessaire adaptation de notre doctrine d'action", a déclaré cette même source. Ainsi, la France va "faire évoluer" le dispositif actuel "afin de pouvoir agir dans les eaux peu profondes, jusqu'à 300 mètres des côtes, et ainsi intercepter les 'taxi-boats', tout en respectant les principes de la convention des Nations unies sur le droit de la mer". Le Comité interministériel de contrôle de l'immigration (CiCI) a donc mandaté le secrétariat général de la mer (SGMer), qui coordonne l'action de l'État en mer, pour formuler une proposition visant à faire évoluer la doctrine.

Cette pratique est interdite par le droit de la mer parce qu'elle peut être dangereuse. En décembre 2023, le procureur de la République de Saint-Omer avait émis des réserves au sujet des interceptions maritimes. *"Le préfet a donné des consignes extrêmement claires aux forces de l'ordre sur le fait de ne jamais mettre en péril la vie des migrants",* avait-il dit. En 2021, le ministre de l'Intérieur britannique, avait déjà évoqué la mise en place d'opérations en mer. Mais ce projet avait été rapidement abandonné suite au refus de la France de mener des pratiques contraires au droit de la mer. À l'époque, le projet avait aussi été décrié par les ONG, estimant que cela pousserait les migrants à emprunter des voies encore plus dangereuses.

Mais la volonté des gouvernements français et britannique de renforcer le contrôle de la frontière pourrait bien avoir raison de cette règle en place depuis plusieurs années. En février 2025, le ministre de l'Intérieur français - qui avait annoncé des effectifs de police supplémentaires et la construction du CRA de Dunkerque - avait déjà évoqué ce changement de doctrine. *"Dans la bande côtière, dans les premiers 300m, il faut que l'on puisse revoir notre organisation, pour que l'on puisse arraisonner ces bateaux lorsqu'ils arrivent pour prendre les migrants. Il faudrait sans doute prévoir que la gendarmerie nationale, qui a des forces maritimes, puisse intervenir",* avait-il évoqué.

De son côté, la ministre de l'Intérieur britannique n'a pas caché son exaspération après l'arrivée record de lundi. Les photographies montrant des policiers français assister au départ de migrants depuis la plage sans intervenir ont aussi fait largement réagir côté britannique. Elle a donc réclamé davantage de mobilisation de la part des Français et souhaite que la France intercepte les embarcations non seulement dans les eaux peu profondes lorsqu'ils

quittent les plages, mais dans les rivières et les voies navigables intérieures, où sont déployés les "small-boats". Ce nouveau plan est attendu "*d'ici l'été*", précise-t-on au ministère de l'Intérieur. Notamment car un sommet franco-britannique doit avoir lieu en juillet. Le président français est attendu du 8 au 10 juillet au Royaume-Uni pour une visite d'État.

Malgré les mesures dissuasives et répressives mises en place par Londres et Paris pour enrayer l'immigration irrégulière, le nombre de personnes arrivant au Royaume-Uni (14 808 depuis janvier 2025) augmente. Mais le nombre de morts (78 en 2024) augmente.

Un passeur de migrants condamné après une tentative de traversée illégale

Un tribunal de Picardie a condamné lundi 2 juin 2025 un ressortissant syrien à un an de prison ferme pour aide à la circulation irrégulière d'un étranger, dans le cadre du trafic de migrants qui existe au départ des côtes françaises et à destination du Royaume-Uni. L'homme de 45 ans avait été interpellé après avoir tenté de fuir au volant de son véhicule dans la nuit du samedi au dimanche 1er juin 2025 par les gendarmes d'Abbeville, à hauteur de Neufmoulin (dans le département de la Somme). Un autre passager, un ressortissant Irakien âgé de 36 ans, était également présent à bord.

Après inspection du coffre du véhicule, immatriculé en Pologne, les forces de l'ordre ont découvert cinq jerricans de 20 litres, un bateau pneumatique de 20 places, un moteur ainsi que 35 gilets de sauvetage. Des bagages considérés comme constituant le parfait "*attirail du passeur*". Les deux hommes ont affirmé qu'ils participaient à faciliter ces traversées et travaillaient pour "*une organisation*" afin de pouvoir eux-mêmes rejoindre le Royaume-Uni, sans avoir à payer leur voyage. Le conducteur Syrien a affirmé ne pas connaître la destination finale du convoi qu'il dirigeait.

Lors de l'audience, la Procureur a comparé ces deux hommes aux "*mules*", ces personnes chargées d'acheminer les stupéfiants d'un pays à un autre. L'avocat de la défense, a critiqué une volonté d'en faire des "*boucs émissaires*", un moyen pour la société de "*se donner l'impression de faire quelque chose*".

Ces pères de famille vivant en Allemagne étaient poursuivis pour la même inculpation, celle d'aide à la circulation irrégulière d'un étranger. Si le conducteur a écopé d'une peine d'un an ferme d'emprisonnement, le passager a, en revanche, été relaxé de toute poursuite.

1 195 migrants ont atteint le Royaume-Uni

Samedi 31 mai, 2025, 1 195 migrants ont atteint le Royaume-Uni en traversant la Manche à bord de 19 embarcations. Depuis janvier, 14 808 personnes sont arrivées au Royaume-Uni par ce biais, un niveau inédit malgré les mesures mises en place par les gouvernements français et britannique pour tenter d'enrayer ces traversées dangereuses. Le record absolu pour un seul jour remonte à septembre 2022, avec 1 305 migrants débarqués sur les plages britanniques. Cette année-là, 45 774 migrants étaient arrivés au Royaume-Uni.

Après une baisse en 2023, les traversées sont remontées à 36 800 (essentiellement des Afghans, Syriens et Iraniens) en 2024, et la tendance pour cette année laisse augurer un nouveau record.

Les fenêtres météo favorables n'ont pas été nombreuses en mai contrairement à l'année dernière, et plus de 1 000 personnes exilées sont actuellement regroupées dans un campement informel de Loon-Plage, à proximité de Dunkerque. La plupart attend de traverser

la Manche sur de petites embarcations en direction de l'Angleterre. Entre vendredi soir 30 et samedi 31 mai 2025, 184 migrants ont été secourus lors de plusieurs opérations distinctes : 78 au large de Fort-Mahon (Somme), 61 près de Wimereux (Pas-Calais) après une panne moteur, neuf au large de Grand-Fort-Philippe après une demande d'assistance, et 36 au large de Dunkerque, pris en charge par la SNSM et débarqués à Calais.

Sous la pression du parti anti-immigration Reform UK, une loi sur le contrôle des frontières qui doit notamment donner davantage de pouvoir aux forces de l'ordre contre les réseaux de passeurs est en examen au parlement. *"Notre pays est en péril"*, a déclaré le chef de Reform UK, tandis que le député conservateur, en charge de l'immigration au sein des Tories, a dénoncé un *"jour de la honte"*.

Interrogé sur Sky News, le ministre britannique travailliste de la Défense a qualifié les scènes observées la veille de *"choquantes"*. *"Nous avons un accord [avec les Français] pour qu'ils modifient leur manière de travailler. Notre priorité est désormais de les pousser à le mettre en œuvre afin qu'ils puissent intercepter les passeurs et stopper ces personnes dans les bateaux et pas seulement sur le rivage"*, a-t-il déclaré.

En effet, des photographies montrent des policiers français assister au départ de migrants depuis la plage sans intervenir. Les autorités françaises, conformément au droit de la mer, n'interviennent que pour du sauvetage une fois les bateaux à l'eau, après un signal de détresse. La police française, elle, n'intercepte que les bateaux de migrants encore sur le littoral. Elle n'a aucun pouvoir en mer - un espace qui dépend de la préfecture maritime, dont la mission première est le sauvetage et non les arrestations.

En février 2025, Londres et Paris ont prolongé jusqu'en 2027 leur traité contre l'immigration clandestine, par lequel les Britanniques financent une partie des contrôles menés côté français. À cette occasion, le ministre français de l'Intérieur avait plaidé pour un *« changement de doctrine »* permettant aux forces françaises d'intercepter des bateaux déjà à l'eau, pour contrer la nouvelle tactique des "taxis-boats", qui embarquent des migrants directement dans la mer, en évitant les contrôles sur les plages. *"Dans la bande côtière, dans les premiers 300m, il faut que l'on puisse revoir notre organisation, pour que l'on puisse arraisonner ces bateaux lorsqu'ils arrivent pour prendre les migrants. Il faudrait sans doute prévoir que la gendarmerie nationale, qui a des forces maritimes, puisse intervenir"*.

Ces traversées ainsi que les conditions de vie des exilés sur le littoral ont également conduit à de nombreux drames, puisque depuis le début de l'année, au moins 15 personnes sont mortes. Mais toutes ces mesures en place n'arrêtent pas les migrations.

MEDITERRANEE

"LES PASSEURS MENTENT SUR TOUS LES SERVICES QU'ILS PROPOSENT" AUX MIGRANTS

Depuis 2014, un peu plus de 25 000 migrants sont morts noyés en mer Méditerranée centrale. L'écrasante majorité de ces victimes avaient fait appel à un passeur

pour tenter la traversée et rejoindre les côtes européennes. Toutes ont dû espérer que l'embarcation soit assez solide, que le moteur soit assez puissant, que les "garanties" promises par les trafiquants fonctionnent. Mais les passeurs *"mentent sur tous les services qu'ils proposent"*, rappelle l'ONG SOS Méditerranée qui secourt régulièrement les migrants en détresse et qui est devenue au fil des années le premier témoin de leur calvaire en mer.

InfoMigrants a dressé la liste de tous les mensonges véhiculés par les réseaux de trafiquants en mer Méditerranée.

1/ La fausse proximité avec l'Italie

Il n'est pas rare que les passeurs mentent sur la proximité de l'Italie depuis la Libye ou la Tunisie, principaux pays de départ des traversées de la mer.

L'ONG SOS Méditerranée a entendu de nombreux récits de rescapés relatant ce mensonge. *"Les trafiquants font croire aux exilés que les points lumineux qui scintillent au loin, dans la mer, sont les lumières des côtes italiennes"*, explique la responsable communication de l'ONG. *"Mais il n'en ait rien, ce sont en fait les lumières des plateformes pétrolières [ou gazières]. Il est impossible d'apercevoir les côtes italiennes"*. Lampedusa, l'île italienne la plus proche, se trouve en effet à environ 300 km de la Libye et à une centaine de kilomètres de Sfax, en Tunisie.

2/ Le "forfait" traversée

Moyennant finance, les passeurs proposent aux migrants des "garanties" pour leur assurer une arrivée sûre en Europe. Ces garanties fonctionnent généralement comme des forfaits. *"Par exemple, si une traversée coûte 500 euros et que le migrant veut une garantie, le prix peut monter jusqu'à 1 000 ou jusqu'à 1 500 euros"*, explique un Ivoirien qui a traversé la Méditerranée en 2024. *"Cela signifie que tu peux tenter la traversée le nombre de fois que tu veux jusqu'à ce que tu atteignes l'Europe"*. Évidemment, *"ces garanties ne marchent pas"*, rappelle SOS Méditerranée. En mer, un canot peut être victime d'avaries, il peut se disloquer, sombrer, ou être intercepté par les garde-côtes (libyens ou tunisiens). Sans compter que toute traversée étant risquée, retenter plusieurs fois le trajet dans des embarcations de fortune, multiplie les risques de naufrage.

3/ La fausse garantie du "téléphone satellitaire"

Il existe, en effet, des migrants équipés d'un téléphone satellite sur les canots. Un outil qui peut s'avérer précieux en pleine mer, car une fois loin des côtes, il n'y a pas de réseau dans les eaux internationales, les téléphones portables ne passent pas. Les numéros d'urgence composés par les migrants équipés de ce genre de téléphone satellite sont ceux des garde-côtes (196) ou d'Alarm Phone (0033 4 86 51 71 61), une plateforme téléphonique qui peut mettre en contact une embarcation avec les autorités. En aucun cas, les migrants ne peuvent appeler directement les navires humanitaires. Ils n'ont pas les numéros de téléphone des capitaines de ces bateaux.

"Nous intervenons auprès des bateaux en détresse soit après avoir été alertés par Alarm phone, par les garde-côtes italiens ou par Frontex [l'agence européenne des garde-côtes] qui nous envoient les géolocalisations des canots, soit grâce à notre surveillance par jumelles depuis l'Ocean Viking, soit encore par la surveillance aérienne des avions humanitaires comme le Sea Bird".

Contrairement à ce qu'on entend sur les réseaux sociaux, ce ne sont donc pas les ONG en mer qui fournissent ces téléphones mais les passeurs eux-mêmes. *"Nous ne sommes absolument jamais en contact avec les trafiquants, ni en Libye, ni ailleurs. Nous ne sommes pas non plus en contact avec les migrants"*, rappelle la responsable communication de SOS Méditerranée. Les migrants qui peuvent s'offrir ce genre de téléphones doivent payer leur traversée plus chère, mais ce téléphone n'est pas un gage de survie. *"Parfois, ces téléphones prennent l'eau, ils se cassent pendant la traversée. Parfois encore, les migrants appellent les secours mais personne ne vient"*, et il n'est *"pas rare de voir ce genre de téléphones"* dans les canots au cours des opérations de sauvetage.

EN mars 2024 un canot a dérivé pendant 17 jours en mer avant d'être secouru. *"Les migrants subsahariens avaient pourtant un téléphone satellitaire, mais il a fini par se casser"*. Plus de soixante personnes dont des femmes et des enfants sont morts de faim et de soif sur cette embarcation. Les survivants ont été recueillis sur l'Océan Viking. *"Souvent aussi, ceux qui ont un téléphone GPS s'en servent pour appeler leurs familles, à terre. Et ce sont ces derniers qui alertent les autorités ou Alarm Phone"*.

4/ Les "bateaux des ONG" ne viennent pas automatiquement secourir les migrants

Les passeurs rassurent les migrants en affirmant que des navires humanitaires les attendent un peu plus loin, au large. C'est évidemment faux. Les navires humanitaires sillonnent une partie très limitée de la mer Méditerranée. La présence de ces ONG est loin d'être une garantie de secours pour les migrants qui veulent tenter la traversée depuis les côtes africaines. Beaucoup d'embarcations passent inaperçues dans l'immensité de la mer. Beaucoup de canots sombrent aussi sans avoir été repérés. La Méditerranée centrale reste aujourd'hui la route maritime la plus meurtrière au monde.

Environ 3 500 enfants sont morts ou portés disparus ces dix dernières années, en tentant de traverser la Méditerranée centrale entre l'Afrique du Nord et l'Italie, indiquait le 15 avril 2025 un rapport de l'Unicef.

5/ Les canots fournis, des "cercueils dans l'eau"

Les embarcations fournies par les trafiquants avant une traversée de la Méditerranée sont *"d'une qualité désastreuse"* et *"totalement inadaptées"* à des traversées en haute mer. Depuis les plages libyennes, les embarcations utilisées par les passeurs sont généralement faites de plastique. *"Extrêmement dangereuses, elles mesurent une dizaine de mètres et sont constituées de planches et de boudins de caoutchouc grossièrement assemblés avec des clous. Elles menacent à tout moment de rompre, de se dégonfler"*. D'autres sont faites de bois ou en fibre de verre et sont tout aussi dangereuses. À bord *"les chances de survie sont minimes"*.

Depuis les plages tunisiennes, notamment de Sfax, il existe aussi, depuis 2023, des embarcations entièrement construites avec des plaques de métal et soudées à la hâte avant un départ en mer. Les migrants les nomment *"bateaux de fer"* ("Iron boat") ou *"bateaux en métal"*. *"Ils sont très instables, avec le poids de la surcharge, on dirait que les gens sont assis sur l'eau. Il y a évidemment un risque énorme de chavirer"*. *"Tous ces bateaux mènent à la mort"*. Le porte-parole de l'agence européenne des garde-frontières Frontex, les a décrits comme des *"cercueils dans l'eau"*.

6/ La surcharge des bateaux

La plupart du temps, les passeurs promettent aux migrants des traversées sécurisées avec un nombre maximum de passagers. Dans la réalité, InfoMigrants a reçu de nombreux témoignages qui font état d'embarcations surchargées au moment du départ. Un guinéen (à Lampedusa) a raconté que les passeurs lui avait promis qu'ils ne seraient que 30 ou 40 personnes sur un canot de fer. *"Mais au dernier moment, sur la plage, les passeurs ont fait embarquer d'autres personnes. On était trop. Pour faire moins de poids, ils ont confisqué des bouteilles d'eau".* "Les bateaux sont toujours trop remplis", abonde la responsable communication de l'ONG SOS méditerranée. *"Généralement, les gens n'ont pas de place pour s'asseoir, ils ont un pied dans l'eau, un pied à l'intérieur du bateau. C'est extrêmement dangereux, le moindre mouvement à risque déséquilibre le bateau qui peut chavirer".* Elle ajoute avoir entendu de nombreux récits sur les mensonges des passeurs au moment des embarquements. Certains trafiquants font croire que les passagers auront même des cabines sur les bateaux, qu'ils peuvent venir avec leurs valises. Les migrants comprennent qu'ils ont été dupés une fois arrivés sur la plage. *"Ils veulent faire marche arrière mais ils ne peuvent pas. Ils doivent abandonner leurs affaires et embarquer. Beaucoup m'ont dit qu'ils avaient été forcés, sous la menace d'une arme, de monter dans les embarcations".*

7/ La faible puissance des moteurs

SOS Méditerranée secourt souvent des embarcations avec des moteurs en panne. *"Cela arrive très souvent, soit les migrants n'ont plus d'essence, soit le moteur lâche".* Certains migrants, expliquent que les passeurs mentent sur la qualité des moteurs. *"Moi, ils m'ont dit que le moteur de mon canot était de 40 CV, mais en fait, c'était un moteur de 30 CV". Et cette différence change beaucoup de choses. Avec la surcharge des passagers et la faiblesse du moteur, le canot peine à naviguer. Il peut tomber en panne plus vite."*

Plusieurs migrants ont aussi confié qu'en Tunisie, des personnes suivent parfois les embarcations puis viennent voler le moteur pour le rapporter à terre. Dans ce cas-là, les canots dérivent avec un taux de mortalité très élevé. Parfois même les autorités participent à ces opérations. Un Ivoirien de 28 ans avait accusé auprès d'InfoMigrants les garde-côtes tunisiens d'avoir volé le moteur de son embarcation. *"Quand ils arrivent [près d'une embarcation en mer], ils prennent les bidons d'essence et demandent au capitaine de retirer le moteur. Ensuite, ils partent en laissant l'embarcation dériver",* témoignait en 2023 ce migrant qui a tenté à plusieurs reprises de traverser la Méditerranée.

8/ Des gilets de sauvetage pas homologués

S'équiper d'un gilet a un coût qui s'ajoute à celui de la traversée. *"Dans l'immense majorité des cas, les migrants que l'Ocean Viking a secourus ne portaient pas de gilets de sauvetage".* "Ceux que vous voyez sur les photos de presse sont souvent les gilets que notre ONG fournit aux migrants au moment du sauvetage".

En Libye, un gilet de sauvetage se monnaie cher. Il se monnaie en amont de la traversée dans le forfait négocié avec le passeur ou il peut être acheté individuellement. Dans les deux cas, *"c'est un 'extra' qui coûte cher et beaucoup ne peuvent pas se le permettre financièrement",* explique l'un des fondateurs d'Alarm phone. *"Souvent, les passeurs sur la plage frappent les migrants qui réclament des gilets de sauvetage",* confiait un malien : *"Je me rappelle que le jour du départ, un Ivoirien à côté de moi a vu que son canot était*

légèrement percé et que l'eau rentrait dedans. Il a demandé un gilet, il a dit qu'il ne partirait pas sans ça. Les Libyens l'ont fait descendre et l'ont tabassé."

Selon un passeur, *"un gilet de sauvetage [orange fluo], ce n'est pas discret. Ça peut attirer la marine libyenne"*. De plus, *"porter un gilet prend de la place. Or nous devons remplir au maximum les canots"*, aurait ajouté le trafiquant. Surtout, l'obtention d'un gilet par les trafiquants est souvent synonyme d'arnaque. *"Les rares gilets que j'ai vus pendant mes missions de sauvetage n'étaient pas homologués, ils ne permettaient pas de correctement flotter"*. *"Je tiens aussi à rappeler qu'un gilet n'est pas une garantie de survie. Face à une mer agitée, à des hautes vagues, au vent, il n'empêche pas une noyade"*.

Les chambres à air de pneus de voiture (ou de vélo) repérés autour des corps de migrants - souvent subsahariens - ne sont pas plus efficaces. *"On peut se protéger pendant quelques secondes mais ce type de protection n'a jamais sauvé personne d'une noyade en haute mer"*.

9/ La météo trompeuse

Les passeurs promettent des départs par mer calme et temps dégagé. Mais cette promesse ne vaut rien face aux conditions météorologiques changeantes en haute mer. *"Une embarcation peut partir quand la mer est calme mais se retrouver dans une tempête deux heures plus tard"*, rappelle la responsable communication de SOS Méditerranée. *"C'est vrai que les départs sont plus nombreux en été mais rien ne garantit une traversée sans perturbations. Nous avons déjà réalisé des sauvetages avec des vagues de deux mètres"*.

Après avoir essuyé une tempête au large des côtes tunisiennes, seule une fillette de 11 ans a survécu. Selon son témoignage, tous les occupants du canot ont été emportés par les vagues. *"Quarante-quatre personnes se sont noyées"*, avaient précisé les humanitaires de Compass Collective, une ONG qui participe aux missions de secours des migrants en Méditerranée. L'enfant a expliqué aux sauveteurs que l'embarcation en métal était partie de Sfax, en Tunisie, et qu'elle avait coulé dans une tempête *"avec des vagues de 3,4 mètres de haut et des vents de 23 nœuds"*, selon le communiqué.

Une flottille humanitaire en route pour Gaza porte secours à un canot de migrants

Jeudi 5 juin 2025 dans la matinée, l'équipage du voilier Madleen - à bord duquel se trouvent l'activiste suédoise Greta Thunberg, et l'eurodéputée franco-palestinienne Rima Hassan - est alerté par message radio d'une embarcation de migrants en détresse. *"Frontex nous a dit d'aller près du canot car nous étions les plus proches"*, explique Rima Hassan. Le voilier de la Coalition de la flottille pour la liberté, parti de Sicile dimanche en direction de l'enclave palestinienne, change donc de cap pour porter secours aux naufragés.

Après deux heures de navigation, la flottille atteint le canot en difficulté. Au même moment, un navire des garde-côtes libyens débarque dans la zone. *"",* ajoute l'eurodéputée. À bord de l'embarcation, se trouvent entre 30 et 40 migrants, selon Rima Hassan. La majorité est récupérée par les forces libyennes et renvoyée dans le pays.

Sur les images publiées par l'élue, plusieurs dizaines de personnes sont entassées sur une petite embarcation en pleine mer. Quelques-unes d'entre elles sont dans l'eau, flottant

à l'aide de chambres à air (utilisées par les exilés comme gilets de sauvetage), au moment où un bateau plus grand, celui de la Garde côtière libyenne, intervient à proximité de l'embarcation. *"Quatre personnes ont sauté à l'eau en nous voyant"*, continue Rima Hassan. Ce n'est pas la première fois que des exilés tentent d'échapper à une interception et un renvoi forcé en Libye en sautant dans la mer pour rejoindre un navire humanitaire. Pris en charge par le médecin à bord du Madleen, les quatre exilés, tous soudanais, ont été auscultés. Ils sont sains et saufs, excepté un homme en état de légère hypothermie. *"On leur a donné des vêtements et un peu d'eau. Ils ont à peine grignoté et ils se sont endormis tout de suite"*, indique encore la militante franco-palestinienne.

D'après leurs témoignages, l'embarcation a quitté la Libye le 1er juin 2025 dans l'espoir d'atteindre les rives européennes après une périlleuse traversée de la Méditerranée. Après trois jours de navigation, leur moteur est tombé en panne et ils ont dérivé pendant plus de 48 heures avant d'être repérés par Frontex. La flottille humanitaire se trouvait mardi 3 juin 2025 après-midi à quelques kilomètres des côtes grecques. *"Nous essayons de négocier avec les autorités grecques afin qu'elles prennent en charge ces naufragés. On espère que ça va être le cas et que notre navire ne va pas être bloqué en Grèce car notre objectif est toujours d'atteindre Gaza"*, insiste Rima Hassan.

UNION EUROPÉENNE

LE CONSEIL DE L'EUROPE REFUSE D'AFFAIBLIR LA CONVENTION DES DROITS DE L'HOMME

Migration : un revers pour neuf États

Dans une lettre ouverte publiée jeudi 22 mai 2025 (voir lettre 107, page 32), par les services de la Première ministre italienne, neuf pays européens, avaient jugé *« nécessaire d'entamer une discussion sur la manière dont les conventions internationales répondent aux défis auxquels nous faisons face aujourd'hui »*. *« Nous croyons que l'évolution de l'interprétation de la Cour a, dans certains cas, limité notre capacité à prendre des décisions politiques dans nos propres démocraties »*, ont fait savoir les signataires. Le texte vise ainsi la Cour européenne des droits de l'Homme (CEDH), émanation du Conseil de l'Europe - tous deux basés à Strasbourg. La juridiction est chargée de faire respecter la convention du même nom dans les 46 pays signataires. Les neuf États veulent voir *« si la Cour, dans certains cas, a étendu la portée de la convention trop loin comparé aux intentions originelles »*.

En réponse, Le secrétaire général du Conseil de l'Europe écrit samedi 24 mai 2025 que *« le débat est sain, mais il ne faut pas politiser la Cour »*. *« Maintenir l'indépendance et l'impartialité de la Cour est fondamental »*, poursuit l'ancien président socialiste suisse. *« Dans un État de droit, la justice ne doit pas être soumise à des pressions politiques (...) La Cour ne doit pas servir d'arme, ni contre les gouvernements, ni par eux »*. *« Face aux défis complexes de notre époque, notre rôle n'est pas d'affaiblir la Convention, mais au contraire de la garder solide et pertinente »*,

La CEDH a condamné ces dernières années plusieurs États pour leurs actions en matière de lutte contre l'immigration clandestine. Elle a bloqué l'envoi des demandeurs

d'asile au Rwanda par l'ancien gouvernement britannique. Concernant la France, la Cour avait suspendu en 2023 l'expulsion d'un Tchétchène vers la Russie. Le ministre de l'Intérieur d'alors, s'était alors dit prêt à payer l'amende imposée par la Cour. « *Ce n'est pas grave* », avait-il commenté. Des juges italiens ont refusé de valider la rétention en Albanie de migrants interpellés en mer par les autorités italiennes, renvoyant la question de la légalité de cette mesure à la Cour européenne de justice, installée qui ne s'est pas encore prononcée.

Derniers recours

Le juge français, qui prendra vendredi 30 mai 2025 la présidence de la CEDH, a promis de son côté lors de son élection fin avril de défendre l'institution face aux « *attaques contre l'État de droit* » et « *la remise en cause des valeurs qui ont fondé la Convention* » européenne des droits de l'Homme. La CEDH reçoit chaque année des dizaines de milliers de requêtes de particuliers pour qui elle constitue un dernier recours après l'épuisement des procédures judiciaires au niveau national.

L'UNION EUROPEENNE PREPARE LE RETOUR DES REFUGIES UKRAINIENS CHEZ EUX

Le retour des réfugiés ukrainiens

« *L'avenir de l'Ukraine dépend du retour de ses habitants* », affirme le vice-premier ministre ukrainien, venu à Bruxelles pour présenter le plan élaboré en commun avec la Commission européenne. Voilà presque deux ans et demi que 4,3 millions d'Ukrainiens ont fui leur pays, après le début de l'invasion russe en février 2022. Ils ont trouvé refuge, pour la plupart, en Allemagne, en Pologne et en République tchèque.

La préoccupation du gouvernement de Kiev est évidemment de voir revenir la plus grande partie de ces réfugiés, qui constitueront les forces vives nécessaires à la reconstruction du pays. Dans cette stratégie commune figurent des programmes de retours volontaires, appuyés sur des centres d'information sur la situation dans le pays, ville par ville. Il est même question d'organiser des voyages, pour que les réfugiés puissent aller se rendre compte sur place des conditions de retour.

Le commissaire européen chargé des Affaires intérieures et de la migration, rappelle que les mesures de protection temporaire sont destinées à être, comme leur nom l'indique, temporaires. « *C'est pourquoi nous mettons en place une stratégie* » pour l'après. D'autant que certaines puissances ont, ces derniers temps, durci leur politique migratoire. La Commission souligne, elle, que les réfugiés qui ont refait leur vie, qui se sont intégrés ou ont besoin de protection, doivent pouvoir rester dans les pays de l'Union européenne où ils résident.

En ce sens, le statut de protection temporaire qui leur a été accordé est prolongé d'un an jusqu'au 4 mars 2027, alors que la guerre fait toujours rage. La Commission européenne appelle les 27 pays de l'Union à prévoir de nouveaux statuts pour ceux qui pourront rester, des visas, des permis de travail ou des permis de séjour. Les ministres de l'Intérieur des 27 devraient examiner, et logiquement adopter, la proposition de la Commission mi-juin 2025.

<https://www.rfi.fr/europe/20250604-l-union-europ%C3%A9enne-pr%C3%A9pare-le-retour-des-r%C3%A9fugi%C3%A9s-ukrainiens-chez-eux>

ALLEMAGNE

Maintien des refoulements à ses frontières, malgré leur "illégalité"

L'Allemagne a décidé lundi 2 juin 2025 de maintenir les refoulements à ses frontières, malgré la décision d'un tribunal, rendue quelques heures plus tôt, qui les qualifie d'illégaux. *"Il n'y a aucune raison, sur la base de la décision judiciaire rendue aujourd'hui, de modifier notre pratique"*, a déclaré le ministre de l'Intérieur. *"Nous maintenons les refoulements, nous estimons qu'ils sont juridiquement fondés"*, a-t-il ajouté, en minimisant un jugement rendu seulement à ses yeux sur un cas *"individuel"*.

Le nouveau chancelier avait décrété le 7 mai le refoulements, sauf pour les enfants et les femmes enceintes. Mais lundi 2 juin 2025, le tribunal administratif de Berlin a déclaré *"illégal"* cette décision au regard d'une plainte déposée par trois migrants somaliens. Ces derniers, deux hommes et une femme, étaient arrivés en train depuis la Pologne. Après un contrôle douanier le 9 mai 2025 à la gare de Francfort-sur-l'Oder, ils ont été renvoyés en Pologne le jour même, alors qu'ils avaient demandé l'asile à leur arrivée en Allemagne. Actuellement en Pologne, ils ont contesté ce refoulement devant la justice allemande.

"Les personnes qui demandent l'asile lors d'un contrôle aux frontières sur le territoire allemand ne peuvent être refoulées sans que la procédure [européenne] de Dublin ait été appliquée afin de déterminer l'État membre responsable de l'examen de leur demande d'asile", a indiqué le tribunal administratif de Berlin dans un communiqué. En clair selon la justice, les autorités allemandes sont dans l'illégalité dans cette affaire car elles n'ont pas pris le temps de vérifier la situation administrative de ces trois Somaliens avant de les renvoyer. La Cour de justice de l'Union européenne (CJUE) avait déjà confirmé l'illégalité de ces *"pushbacks"* dans son arrêt du 21 septembre 2023. Selon la décision, tout État européen doit d'abord appliquer la procédure de détermination de l'État responsable de la demande d'asile, puis accorder un délai de départ volontaire avant d'engager toute procédure d'expulsion des demandeurs d'asile. Ce que n'a pas fait l'Allemagne dans ce cas.

Le ministre de l'Intérieur a dit vouloir demander l'ouverture par le tribunal administratif d'une procédure dite ordinaire, afin d'y expliciter *"de manière plus ferme"* les arguments du gouvernement, ajoutant que 2 850 migrants avaient été refoulés aux frontières depuis le 8 mai 2025. Le pays ne peut pas gérer *"le nombre élevé"* de demandeurs d'asile, a-t-il affirmé.

La nouvelle politique frontalière allemande avait déjà été la cible de critiques de la part du parti écologiste des Verts. Plusieurs tensions ont également été enregistrées avec la Pologne, la Suisse et le Luxembourg qui ont tous déjà refusé d'accueillir des migrants refoulés. Les maires de Strasbourg et de Kehl, villes française et allemande situées de part et d'autre du Rhin, ont aussi dénoncé les contrôles aux frontières renforcés qui compliquent à leurs yeux la vie des frontaliers. L'ambassade de France aurait demandé par écrit des précisions sur la politique migratoire allemande, soulignant que les deux pays *"l"*.

Un rapport publié le mois dernier a qualifié la nouvelle politique allemande de refoulements de « contre-productive » : *"Lorsque quelqu'un est refoulé, il réessaie encore et encore, jusqu'à ce qu'il arrive dans le pays"*, expliquait un chercheur en migration à l'université d'Osnabrück.

Berlin a déjà rétabli des contrôles à ses frontières avec la Pologne, la République tchèque, l'Autriche et la Suisse en octobre 2023, une dérogation de six mois prévue par le code Schengen, en cas de menaces prévisibles pour l'ordre public ou la sécurité. D'après des chiffres officiels publiés début mai, plus de 53 000 personnes ont été refoulées aux frontières allemandes depuis fin 2023.

Augmentation des refoulements aux frontières allemandes

Environ une semaine après l'intensification des contrôles aux frontières en Allemagne, décidée le 7 mai 2025, le nouveau ministre de l'Intérieur a fait état d'une augmentation significative des refus d'entrée sur le territoire. La police allemande a ainsi refusé l'entrée sur le territoire à 739 personnes au cours des sept premiers jours, soit une augmentation de 45 % par rapport aux 511 personnes refoulées la semaine précédente. Parmi les personnes refoulées figurent 32 personnes qui avaient exprimé le souhait de demander l'asile. Les personnes vulnérables, comme les enfants et les femmes enceintes, auraient été autorisées à entrer sur le territoire. Les nouveaux contrôles sont un *"signal que la politique migratoire de l'Allemagne a changé"*. Le ministre avait annoncé un renforcement des contrôles quelques heures seulement après avoir pris ses fonctions le 7 mai, élargissant la possibilité de refouler des migrants au-delà des personnes ne demandant pas une protection ou qui sont soumises à des interdictions d'entrée en Allemagne en raison d'expulsions antérieures.

"Ce changement de politique a déjà débuté aux frontières allemandes", a-t-il déclaré au Bundestag, en faisant référence au rejet des migrants et des demandeurs d'asile. Il a ajouté que les expulsions vers des pays comme la Syrie et l'Afghanistan reprendraient, et qu'une nouvelle politique de *"détention ou d'expulsion"* s'appliquerait aux personnes considérées comme des *"menaces"* ou des *"criminels"*.

Ces mesures sont à l'opposé de la politique d'accueil prônée en 2015 par l'ancienne chancelière Angela Merkel. Depuis, la saturation des services publics comme les écoles et les établissements de santé, tout comme le manque de logements dans les villes allemandes, ont participé à alimenter un discours de plus en plus hostile aux migrants.

Bien que juridiquement controversée au regard des règles de l'Union européenne (UE), le gouvernement allemand assure que les refoulements sont légaux au regard du droit allemand. Berlin estime que ces restrictions sont nécessaires en raison de l'inefficacité de la protection des frontières extérieures de l'UE. Cette nouvelle approche ne manque pas de susciter un vif débat politique en Allemagne mais aussi chez ses voisins, puisque les personnes refoulées restent bloquées sur leur territoire.

La capacité de l'Allemagne à intégrer de nouveaux arrivants a atteint ses limites. *"C'est pourquoi nous devons agir"*, assure le ministre, qui veut également renforcer l'arsenal sécuritaire dans la lutte contre les extrémismes de droite et de gauche. L'une de ces mesures annoncées doit permettre aux autorités de conserver les adresses IP des ordinateurs et des téléphones portables pendant une période pouvant aller jusqu'à trois mois, afin de faciliter l'identification des criminels.

La Pologne est déjà montée au créneau, après la confirmation par le ministre allemand d'un incident à la frontière. Le refoulement de deux migrants afghans s'est ainsi récemment heurté à la résistance de fonctionnaires polonais. Si le ministre de l'Intérieur allemand a confirmé les informations d'abord relayées par la presse allemande, il assure que Berlin et Varsovie coopèrent. Dans ce cas, il y a eu une *"discussion sur la juridiction"* plutôt qu'un différend entre les autorités des deux pays, note le ministre, alors que les deux Afghans ont finalement été autorisés à entrer en Allemagne. La base juridique des refoulements de demandeurs d'asile à la frontière reste floue et controversée. Le SPD, partenaire de la coalition, se montre critique alors que le parti écologiste des Verts est fermement opposé à cette mesure, qu'il a qualifiée de *"cirque frontalier"*. Un député vert qualifie la politique de *"dangereuse navigation à vue"* et d'affront au droit, affirmant que les demandeurs d'asile fuyant la guerre méritent des procédures légales appropriées, et non des refoulements généralisés.

Le tour de vis de l'Allemagne intervient alors que la Pologne vient de prolonger

de 60 jours la suspension temporaire du droit d'asile pour les personnes venues de Biélorussie.

Selon le ministre, *"nous ne bouclons pas l'Allemagne et nous ne fermons pas les frontières"*. Il préfère parler de *"contrôles frontaliers intelligents", "efficaces et humains"*. Trois mille policiers supplémentaires ont ainsi été déployés aux frontières, portant leur nombre total à 14 000. La viabilité à long terme d'un tel déploiement de ressources humaines semble incertain.

Selon des chiffres de la police fédérale, les entrées irrégulières ont fortement diminué cette année. Au début du mois de mai, un peu plus de 22 000 passages ont été enregistrés, contre 83 500 à la même période en 2024 et 127 500 en 2023. Toutefois, cette baisse ne s'explique pas exclusivement par la politique aux frontières, mais aussi par des fluctuations sur l'ensemble des routes migratoires en Europe et dans le bassin méditerranéen.

Le directeur du syndicat de la police allemande, s'est néanmoins félicité de cette baisse : *"Les contrôles aux frontières et l'application cohérente de la législation nationale sont un succès et réduisent la pression migratoire qui a longtemps submergé l'Allemagne"*. Enfin le ministre a rappelé que l'objectif reste une Europe sans contrôles aux frontières intérieures, ce qui demande un contrôle efficace aux frontières extérieures de l'UE. Selon le ministre de l'Intérieur, tous les pays voisins ont un intérêt à voir l'Allemagne devenir une destination moins attractive et Berlin reste en contact régulier avec ses homologues français, autrichiens et polonais.

Le gouvernement suspend le regroupement familial pour les étrangers sous protection subsidiaire

Le gouvernement allemand a adopté mercredi 28 mai 2025 la suspension du regroupement familial, dans le sillage du récent renforcement des contrôles aux frontières. La suspension pour deux ans du regroupement familial concernent les réfugiés qui bénéficient de la protection subsidiaire - et pas de la protection internationale. Elle devrait *"directement soulager les communes"* dont les capacités d'accueil sont limitées, a déclaré le ministre de l'Intérieur conservateur. La mesure devrait également dissuader les migrants à rejoindre l'Allemagne, sachant *"qu'il n'y a pas de possibilité"* de faire venir plus tard leurs proches.

La coalition gouvernementale, a également voté la suppression d'un mécanisme de naturalisation accélérée, qui avait été introduit par le précédent gouvernement d'Olaf Scholz - à partir de trois ans de présence pour les étrangers ayant fait preuve d'une bonne intégration. L'Allemagne revient ainsi à la législation précédente où une naturalisation pouvait intervenir, au plus tôt, à partir de cinq ans.

Enfin, les ministres ont donné leur aval à l'inscription dans la loi de la volonté de l'Allemagne de *"limiter"* la migration, et non pas de la *"contrôler"* comme c'est le cas actuellement.

Ce tour de vis généralisé doit encore être avalisé par les députés d'ici juillet. *"Aujourd'hui est un jour décisif concernant la réduction de la migration illégale"*, a estimé le ministre de l'Intérieur allemand.

Cette main de fer sur l'immigration, sujet qui a dominé la campagne électorale des législatives allemandes après une série d'attaques commises par des étrangers, était attendu. Le contrat de coalition signé par les conservateurs et les sociaux-démocrates - feuille de route du nouveau gouvernement - prévoyait un durcissement de la politique migratoire. Le gouvernement promettait aussi que l'Allemagne resterait un pays *"ouvert"*, respectant le droit d'asile et accueillant les travailleurs qualifiés.

Déjà quelques semaines avant d'entrer en fonction, le chancelier avait annoncé qu'il ferait des migrants l'un des dossiers prioritaire de son gouvernement, notamment pour regagner la confiance des électeurs partis à l'extrême droite. Le ministre de l'intérieur avait annoncé début mai le refoulement de la plupart des demandeurs d'asile aux frontières et une augmentation conséquente des contrôles, une mesure controversée et peu appréciée par les pays voisins. *"Ces décisions suscitent des critiques, ce qui n'a rien de surprenant, mais ce sont des décisions nécessaires pour marquer clairement le changement de cap en matière de politique migratoire"*, avait-t-il estimé.

AUTRICHE

Menace sur le regroupement familial

Les réfugiés venus de Syrie font l'objet de restrictions depuis la chute de Bachar el-Assad, et que l'Autriche a lancé des processus de révision de leurs droits de séjour. C'est maintenant au tour du regroupement familial, un droit qui permet à un réfugié installé dans un pays de faire venir sa famille proche auprès de lui. Un coup dur pour ce jeune de 17 ans, qui pensait revoir bientôt ses parents et son petit frère, actuellement réfugiés en Turquie. *"Pour moi, c'est très grave. J'attendais ça depuis trois ans. Je suis arrivé ici à 14 ans et mes parents me manquaient. Ma famille a fait les démarches, ils sont allés jusqu'au Liban pour prendre rendez-vous et faire un visa. Maintenant, je ne peux plus rien faire. Tous mes plans se sont effondrés. C'est très grave pour moi"*.

En 2024, les Syriens formaient 90% des effectifs du regroupement familial. Alors, quel intérêt de légiférer alors que les chiffres sont déjà en baisse ? L'association [Asylkoordination](#), qui représente les ONG autrichiennes du secteur de l'asile, donne des éléments de réponse. Le gouvernement présente son projet comme un moyen de stopper les pères qui veulent faire venir femmes et enfants, car ces derniers mettraient le système scolaire en état d'urgence. Le porte-parole de l'association, dénonce des amalgames. *"Par exemple, le gouvernement met en avant le nombre d'écoliers qui parlent une autre langue que l'allemand à la maison, explique-t-il. Mais on ne peut pas confondre ce chiffre avec celui des enfants qui n'ont pas le niveau pour suivre des cours en allemand. Certains parlent une autre langue à la maison et comprennent par ailleurs très bien l'allemand. C'est un type d'argument proche de ceux de l'extrême droite."*

À Vienne, 45% des enfants entrent à l'école sans pouvoir suivre les cours en allemand. Une réelle difficulté, mais seulement dans la capitale et seulement la première année de leur scolarité, le chiffre baisse par la suite. C'est pour cela que l'Asylkoordination affirme que la mesure décidée sous la houlette des conservateurs relève surtout du populisme.

BULGARIE

18 suspects de trafic d'êtres humains arrêtés

Les autorités bulgares ont arrêté 18 personnes mardi 3 juin 2025 lors d'une série de perquisitions menées dans cinq grandes villes, a annoncé Europol le 5 juin 2025. Les suspects auraient fait passer clandestinement des ressortissants syriens de Turquie à travers la Grèce et la Bulgarie, par la route des Balkans, souvent à bord de véhicules équipés de compartiments de rangement spécialement conçus.

Les passagers auraient initialement payé entre 2000 et 2500 euros pour traverser la frontière depuis la Syrie et se rendre en Turquie, leur point de transit mais, après plusieurs mois d'attente en Turquie, ils se sont vus facturer entre 5000 et 6000 euros supplémentaires

pour être introduits clandestinement dans l'Union européenne.

De nombreux véhicules auraient été dotés de compartiments cachés, assemblés en Turquie, en Bulgarie et en Roumanie. Europol a décrit un cas où huit personnes ont été découvertes cachées dans les compartiments du plancher d'une caravane en Turquie. Ces modifications sur mesure auraient permis aux véhicules de se rendre directement dans les pays de destination sans s'arrêter dans des abris ou des points de correspondance en cours de route. Les conducteurs des véhicules étaient recrutés directement en Bulgarie ou, en ligne, en Moldavie.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ESPAGNE

CANARIES

Crise des mineurs isolés: la Cour suprême espagnole menace l'État de sanctions

La justice espagnole menace le gouvernement de sanctions si elle n'améliore pas la prise en charge des mineurs isolés aux Canaries. Deux mois après un premier avertissement, la Cour suprême espagnole a adressé un ultimatum à l'État sur les délais de prise en charge des demandes d'asiles des 5 500 mineurs présents dans l'archipel.

"L'administration de l'État ne s'est pas engagée efficacement à garantir l'accès de ces mineurs aux conditions de prise en charge relevant de sa juridiction, ni n'a adopté de mesures efficaces pour remédier à la surpopulation dans le traitement des demandes", a indiqué jeudi 5 juin 2025 la chambre du contentieux de la Cour suprême dans sa décision.

Le pouvoir exécutif a reconnu qu'il n'avait pas encore évalué de mineurs au cours des deux mois écoulés depuis l'ordonnance, ni établi une liste complète et précise des jeunes concernés, souligne le jugement. La Cour suprême impose à l'État plusieurs consignes, comme celle de doter les bureaux des ressources nécessaires pour traiter les demandes d'asile dans un délai raisonnable. En cas de non-respect des consignes dans un délai de 15 jours, la Cour suprême prononcera des *"mesures coercitives"* comme des amendes ou des poursuites pénales contre les agents de l'État. À l'annonce de l'arrêt de la Cour suprême, la ministre espagnole de la Jeunesse et de l'Enfance a déclaré que *"tous les ministères travailleraient sans relâche pour trouver une solution dans les meilleurs délais"*.

Les îles Canaries sont confrontées à un record d'arrivées de migrants avec 47 000 migrants enregistrés en 2024, soit 17 % de plus qu'en 2023. Face à cette situation, les 2 000 places des 81 centres d'hébergements de l'archipel sont saturés et les conditions d'hygiène sont très détériorées. *"Il est triste de voir qu'un pays avec un niveau de développement comme le nôtre n'est pas capable de soigner [...] ces mineurs"*, témoignait en octobre 2024 un pédiatre. Selon El País, une enquête a été ouverte début octobre 2024 par la justice des Canaries pour quatre cas de mauvais traitements et d'abus commis dans des centres d'accueil pour migrants mineurs, deux à Tenerife et deux à Grande Canarie.

Pour désengorger les centres d'accueil des Canaries, le Parlement espagnol a entériné en avril 2025 une modification de la loi sur l'immigration, obligeant les régions autonomes à prendre en charge des mineurs isolés pour soulager les îles Canaries et Ceuta, les deux territoires les plus touchés par les arrivées de migrants. Un agenda qui pourrait cependant être perturbé par les recours juridiques lancés par la droite espagnole qui contrôle plusieurs régions autonomes.

Naufrage en arrivant au port, mais 7 morts

Une embarcation qui transportait des dizaines de migrants a chaviré mercredi 28 mai 2025 à son arrivée dans un port sur l'île espagnole d'El Hierro. Au moins sept personnes, dont trois mineures, sont mortes dans ce drame. *"A cette heure, le chavirement d'une embarcation à La Restinga a fait sept morts : quatre femmes, une mineure de 16 ans et deux fillettes de cinq ans"*, ont annoncé les services de secours de l'archipel des Canaries vers 11h30 GMT dans un bilan qui continuait d'évoluer depuis le milieu de la matinée. Les secours ont précisé que deux autres enfants - un garçon de trois ans et une fillette de cinq ans - avaient été pris en charge dans un état grave et évacués vers un hôpital à bord d'un hélicoptère médicalisé. *"Quatre autres mineurs souffrant de difficultés respiratoires"* sont également *"en cours de transfert"* vers l'hôpital d'El Hierro, indiquent les services d'urgence.

Le président des îles Canaries, qui s'est rendu à La Restinga, a demandé plus de moyens et d'aide pour faire face à ces drames. *"Nous voyons à nouveau le visage le plus dur de l'immigration, que ceux qui sont loin n'arrivent pas à apprécier à sa juste valeur, et il faut prendre des décisions dès maintenant"*. *"Faites que l'on nous entende, s'il vous plaît ! Tristesse et impuissance et, en même temps, fierté envers tous ceux qui ont sauté à la mer pour essayer de sauver des vies et envers les équipes qui ont dû intervenir face à cette tragédie"*, a-t-il conclu.

L'accident est survenu lorsque cette embarcation de fortune s'est subitement renversée au moment où elle s'approchait du quai dans le port. Des images de la télévision publique espagnole TVE ont montré l'embarcation complètement renversée, avec des dizaines de migrants s'efforçant de grimper sur la coque du bateau pour ensuite rejoindre le bateau de sauvetage venu se positionner à sa hauteur. Certains, tombés à l'eau, s'agrippaient à des bouées de sauvetage lancées par les services de secours, dans une grande confusion.

Après une année record en 2024, avec un total de 46 843 migrants arrivés aux Canaries, le rythme des arrivées dans l'archipel a fortement diminué ces derniers mois, avec 10 882 arrivées entre janvier et mi-mai 2025, soit 34,4% de moins que sur la même période en 2024, selon le ministère de l'Intérieur.

GRECE

La Grèce veut passer un accord avec la Libye face à l'ampleur des arrivées en Crète

Face à l'augmentation des arrivées irrégulières en provenance de Libye, Athènes souhaite conclure un accord migratoire avec Tripoli. Fin mai 2025, le ministre des Migrations grec a fait état d'une nette augmentation des arrivées irrégulières depuis la Libye vers la Grèce au cours des premiers mois de 2025. *"Grâce à une protection efficace des frontières et à une meilleure coopération avec la Turquie, les flux d'immigration ont diminué d'environ 30 % au cours des quatre premiers mois, bien que l'afflux en provenance de Libye ait augmenté de 174 %"*, a-t-il déclaré le 22 mai 2025.

Il a par ailleurs annoncé une visite officielle en Libye dans les prochaines semaines, avec le ministre des Affaires étrangères, pour négocier un accord bilatéral sur le même modèle que celui entre l'Italie et la Libye signé en 2017. Cette visite vise à *"renforcer la coopération bilatérale"* entre les deux pays, selon les autorités libyennes.

Depuis février 2017 et la signature d'un accord controversé avec l'Italie, les garde-côtes libyens sont chargés de stopper les embarcations de migrants en Méditerranée, en échange d'une aide financière italienne. Ces interceptions ont été maintes fois dénoncées par

les ONG, rapportant des faits de violences sur les exilés, et des intimidations envers les humanitaires opérant des sauvetages en mer. Mais là où Rome avait négocié avec le gouvernement de Tripoli, Athènes devra s'adresser aux autorités de Tobrouk, les deux gouvernements se disputant le pouvoir en Libye depuis 2022.

La Grèce s'inquiète notamment de l'ampleur prise ces derniers mois par la route migratoire allant de Tobrouk, à l'est de la Libye, à la Crète (300 kilomètres). Depuis un an, la petite île de Gavdos, située au large de l'île grecque et ne comptant que quelque 200 habitants, est devenue une zone d'arrivées pour les migrants partis des rives de l'est libyen. Les plages de Tripiti et Karave voient débarquer ces derniers mois un afflux d'exilés sans précédent, principalement des Égyptiens, mais aussi des Pakistanais, Bangladais, Soudanais et Yéménites. Au total, 5 161 ont débarqué à Gavdos et en Crète l'an dernier, soit six fois plus qu'en 2023, où l'on comptait 815 arrivées. Cette augmentation pose le problème de l'accueil des demandeurs d'asile sur ces îles dénuées de structures. Lors d'une récente visite en Crète, le ministre des migrations grec a appelé à la création d'un centre d'accueil temporaire à Héraklion ou à Lasithi.

Le 26 mai 2025, plus de 500 migrants ont été secourus au large des deux îles. Cette nouvelle route, bien que moins surveillée par les autorités libyennes, est très dangereuse. Les migrants doivent parcourir 300 km en haute mer, souvent entassés dans des bateaux de pêche en mauvais état ou de petites embarcations. La Grèce reste surtout marquée par le drame de Pylos lors duquel de 400 à 750 migrants avait sombré en Grèce : le bateau était parti de Tobrouk, en direction de l'Italie.

La Grèce prévoit de durcir encore son arsenal législatif sur l'immigration

Jeudi 29 mai 2025, le ministre de la Migration a annoncé que le pays prévoyait de supprimer une disposition permettant aux migrants en situation irrégulière de demander la résidence après sept ans de séjour dans le pays. Selon lui, elle ferait l'objet de nombreux abus. En 2024, la police a arrêté 74 000 migrants en situation irrégulière, mais n'a pu en expulser que 2 500, a déclaré le ministre, ajoutant que les détenus déclaraient souvent un faux pays d'origine pour éviter l'expulsion, ce qui ralentissait le processus pendant des mois.

"À partir de maintenant, quiconque se trouve en Grèce illégalement ne sera jamais régularisé, n'obtiendra jamais de permis de séjour", a-t-il déclaré, soulignant que quelque 55 000 à 65 000 personnes entraient illégalement en Grèce chaque année, la moitié se voyant accordé l'asile. *"Il doit y avoir des sanctions pour ceux qui persistent à rester même s'ils ne sont pas légalement ici",* a-t-il ajouté, précisant que plus le séjour irrégulier serait long, plus la sanction devrait être importante.

Le nouveau projet de loi, approuvé par le cabinet mercredi, érige ainsi en infraction pénale le séjour irrégulier des ressortissants de pays tiers. Le texte prévoit une peine d'emprisonnement pouvant aller jusqu'à cinq ans pour l'entrée et le séjour irrégulier en Grèce, ainsi que des amendes pouvant atteindre 10 000 euros pour les migrants arrêtés sans papiers légaux. Par ailleurs, la détention administrative avant l'expulsion sera étendue à un maximum de deux ans, contre un maximum de 18 mois actuellement, a déclaré le ministre.

Les migrants en situation irrégulière pourront opter pour un rapatriement volontaire afin d'éviter toute sanction. Mais les procédures pour ces retours vont néanmoins être renforcées. Les délais de départ seront ainsi réduits *"de 25 à 14 jours, et les prolongations pour circonstances exceptionnelles de 120 à 60 jours", "des dispositifs de surveillance électronique, notamment des bracelets électroniques, permettront de suivre les migrants pendant cette période".*

L'adoption du projet par le Parlement, prévue pour le mois de juin, est pratiquement assurée, le gouvernement bénéficiant d'une majorité. Le ministre a, en outre, déclaré que de nouvelles réglementations visant à encourager l'immigration légale seraient présentées d'ici le mois de juillet. *"Il est absolument crucial d'organiser correctement l'immigration légale afin de répondre aux besoins de l'économie"*. Selon le gouverneur de la Banque de Grèce le pays manque d'environ 200 000 travailleurs.

Naufrage du Pylos : des garde-côtes grecs poursuivis pénalement

En juin 2023, l'Adriana, un chalutier rouillé et surchargé parti de Tobrouk, en Libye, a coulé au sud-ouest de Pylos, dans le Péloponnèse. Plus de 750 personnes se trouvaient à son bord, dont plus de 600 auraient péri, selon l'ONU. Seuls 82 corps ont été repêchés. 104 personnes ont survécu à ce naufrage dont des dizaines ont déposé, en septembre 2023, une plainte collective au pénal contre les garde-côtes. Ils les accusent d'avoir mis des heures à réagir malgré des alertes transmises par l'agence européenne Frontex et la plateforme téléphonique Alarm Phone. Outre des Syriens et des Palestiniens, près de 350 ressortissants pakistanais se trouvaient à bord du navire, selon les autorités pakistanaises.

"Près de deux ans après le naufrage de Pylos, les poursuites pénales [...] contre 17 membres des garde-côtes grecs, y compris des officiers de haut rang, marquent une avancée majeure [...] pour les victimes", ont déclaré six ONG dans un communiqué. Selon les avocats des naufragés, les poursuites visent non seulement le capitaine et l'équipage du patrouilleur envoyés sur les lieux, mais aussi l'ancien chef des garde-côtes, le superviseur du centre national grec de coordination des secours en mer, ainsi que deux officiers de sécurité maritime de permanence ce jour-là.

Cette décision fait suite à la remise d'un rapport accablant en février 2025 par le médiateur de la République hellénique. Il avait recommandé des sanctions contre des garde-côtes impliqués dans le naufrage. Dans son enquête, le médiateur avait pointé *"une série d'omissions graves et persistantes dans les tâches de recherche et de sauvetage de la part d'officiers supérieurs du corps des garde-côtes"* grecs. Selon lui, les autorités *"n'ont pas pris, dans le cadre de leurs pouvoirs, les mesures qui pouvaient raisonnablement être considérées comme propres à prévenir le danger"*.

Ces conclusions avaient été transmises au ministre grec de la Marine marchande pour d'éventuelles poursuites. C'est désormais chose faite.

À l'époque du rapport du médiateur, le gouvernement grec – via la voix de son ministre grec des Affaires maritimes – avait déploré que le médiateur *"cherche à déplacer la discussion des réseaux criminels de trafic vers les officiers de la Garde côtière qui luttent jour et nuit pour la protection du pays"*.

Depuis le début de cette affaire, Athènes nie toute responsabilité. Sa défense repose principalement sur le fait que le chalutier bondé ne nécessitait pas d'aide d'urgence car il faisait route, à une vitesse régulière, vers l'Italie, comme le souhaitaient les passagers. Le premier ministre avait jugé en 2023 un mois après le naufrage, *"très injuste"* la mise en cause des autorités portuaires. En juin 2023, la BBC avait démontré que le bateau était à l'arrêt au large de la Grèce, et non en train de naviguer vers les côtes italiennes. L'analyse des mouvements des autres navires dans la zone suggère que le chalutier surchargé n'a pas bougé pendant au moins sept heures avant de sombrer. Par ailleurs, des rescapés avaient affirmé, quelques heures après le naufrage, que la marine avait chavirer le bateau en tentant de le remorquer en dehors des eaux grecques. Les avocats des migrants soulignent aussi que les autorités ont choisi d'envoyer un patrouilleur depuis la Crète, alors qu'un remorqueur de

sauvetage plus adapté se trouvait stationné plus près, dans le port de Gythio, dans le Péloponnèse. La vidéo et la boîte noire du patrouilleur ont été endommagées lors de l'opération, selon eux, et n'ont été réparées que deux mois après le drame.

Dans cette affaire, neuf migrants égyptiens avaient été désignés par l'État grec comme des passeurs responsables de ce naufrage meurtrier. Mais après 11 mois passés en détention provisoire, ces neuf exilés ont été acquittés par la justice, en mai 2024, au premier jour de leur procès.

Plus de 500 migrants secourus au large de l'île de Crète, en Grèce

Samedi 24 mai 2025, quatre interventions ont eu lieu au large de l'île de Gavdos, au sud de la Crète, en Méditerranée orientale. En plus, un groupe de 53 personnes a débarqué, samedi, d'un bateau gonflable à Dyskos, dans le sud de la Crète. Ils ont déclaré avoir appareillé vendredi matin 23 mai 2025 de Libye en payant « entre 150 000 et 200 000 livres égyptiennes » (2 600 - 3 500 €). Parmi eux, un Soudanais de 24 ans, passeur présumé, a été arrêté et poursuivi en justice. Le communiqué des garde-côtes dénombre 280 personnes secourues ce jour-là, dont 13 mineurs.

La veille, vendredi, ce sont 263 personnes au total, dont dix mineurs, qui avaient été secourues dans la même zone lors de cinq interventions différentes. La plupart d'entre eux avaient quitté Tobrouk, en Libye, à destination de la Grèce. Trois Soudanais entre 19 et 23 ans, et deux Égyptiens, dont l'âge n'a pas été publié, passeurs présumés, ont été poursuivis. Parmi les personnes secourues figurent surtout des ressortissants soudanais, égyptiens et bangladais, selon leurs déclarations aux autorités grecques. Ils ont été transférés sains et saufs dans des centres d'accueil.

La traversée de Libye vers la Crète semble être une route migratoire de plus en plus empruntée. Le passage habituel vers la Grèce, passe souvent entre les côtes occidentales turques et les proches îles grecques en mer Égée.

<https://www.ouest-france.fr/europe/grece/plus-de-500-migrants-secourus-au-large-de-lile-de-crete-en-grece-209a39ae-397d-11f0-9096-11e668431f68>

ITALIE

Référendum pour accélérer l'accès à la nationalité

Dimanche 8 et lundi 9 juin 2025, les Italiens seront appelés à voter pour cinq référendums, dont l'un vise à réduire le délai nécessaire avant de pouvoir demander la nationalité. Une façon de répondre aux enjeux démographiques du pays, dont la population est la plus vieillissante d'Europe.

Né en Italie, il a été naturalisé à ses 18 ans : Ce sera son premier geste en tant que citoyen italien, c'est symbolique, s'émue sa sœur, étudiante en philosophie politique à Milan. Mais il sera le seul de sa famille à voter les dimanche 8 et lundi 9 juin, lors du référendum visant à accélérer l'accès à la nationalité italienne, en abaissant la présence sur le territoire à cinq ans, au lieu de dix. Ce scrutin, qui ulcère le gouvernement d'extrême droite a été obtenu à la suite d'une pétition citoyenne qui avait réuni plus de 500 000 signatures.

<https://www.ouest-france.fr/europe/italie/italie-en-plein-hiver-demographique-le-pays-vote-pour-accelerer-lacces-a-la-nationalite-d1ae7606-42ba-11f0-b321-9f4333574570>

Echec du référendum sur l'assouplissement des règles d'accès à la citoyenneté

Appelés aux urnes pour se prononcer en faveur, notamment, d'un assouplissement

des conditions d'accès à la naturalisation, les électeurs italiens se sont largement abstenus, rendant le référendum caduque. Selon le comptage, un peu plus de 30 % des électeurs se sont rendus aux urnes dimanche 8 et lundi 9 mai, alors qu'il en fallait plus de 50 % pour que le résultat du scrutin soit pris en compte. Ce référendum, soutenu par des ONG et des partis d'opposition, proposait de réduire de dix à cinq ans la durée de résidence nécessaire en Italie pour qu'un résident non européen, sans lien de mariage ni de sang avec l'Italie, puisse demander la nationalité.

De nombreux membres du gouvernement ultraconservateur avaient appelé leurs partisans à s'abstenir de voter afin d'éviter que le seuil de 50% ne soit atteint. Certains avaient même conseillé aux citoyens d'aller à la plage plutôt que de se rendre dans un bureau de vote. La Première ministre avait déclaré être *"absolument contre"* cette mesure. Selon elle, la loi actuelle sur la nationalité est *"excellente"* et *"très ouverte"*.

Ce scrutin était un véritable test pour l'opposition de gauche, sur sa capacité à mobiliser. *"Énorme défaite pour une gauche qui n'a plus d'idées ni de crédibilité et qui n'arrive même pas à mobiliser ses propres électeurs"*, a réagi lundi le vice-Premier ministre, le chef du parti anti-migrants Liga.

"L'abstention a gagné, motivée par la désinformation et les calculs politiques", a déploré le secrétaire de +Europa (centre-gauche). *"Mais nous avons remis au cœur du débat une question oubliée : le droit à la citoyenneté. C'est pourquoi nous ne nous sentons pas vaincus"*, a-t-il estimé, ajoutant qu'une loi sur le sujet serait bientôt proposé par son parti au Parlement.

Les Italiens étaient également appelés à se prononcer sur une proposition d'abolition de quatre lois de **libéralisation du marché du travail**, une consultation voulue par la principale confédération syndicale, la CGIL (gauche), qui avait collecté les 500 000 signatures nécessaires à l'organisation du scrutin. Ce syndicat espérait rétablir des mesures de protection contre les contrats précaires, les licenciements et les accidents du travail, qui avaient été supprimées par le passé.

Autour de 85 % des Italiens qui se sont rendus aux urnes ont répondu *"oui"* à toutes les questions concernant le travail et 64 % ont approuvé la proposition sur la naturalisation, bien que le référendum soit finalement caduc.

Pour le secrétaire général de la CGIL, la très forte abstention illustre une *"crise démocratique évidente"* en Italie. Il s'est toutefois engagé à *"continuer (...) cette bataille, en utilisant tous les moyens à notre disposition."*

POLOGNE

Le nationaliste remporte la présidentielle

Le candidat nationaliste du parti ultraconservateur PiS (Droit et justice), a remporté 50,89 % des voix contre 49,11 % pour le libéral lors du second tour de l'élection présidentielle qui s'est tenu dimanche 1er juin 2025 en Pologne. Il s'est engagé à maintenir le soutien de la Pologne à l'Ukraine, qui se bat contre l'armée russe depuis février 2022, mais s'oppose à l'adhésion de l'Ukraine à l'Otan et dénonce les aides accordées aux réfugiés ukrainiens en Pologne. Il a déclaré que les prestations sociales étaient *"avant tout destinées aux Polonais"* et que, *"dans les files d'attente chez les médecins et dans les hôpitaux"*, les Polonais devraient *"avoir la priorité"*.

Il a de plus reproché à Kiev de ne pas avoir *"fait preuve de gratitude pour ce que les Polonais ont fait"*, et accusé le président ukrainien d'*"insolence"* à l'égard de la Pologne.

Après l'annonce de son élection, Volodymyr Zelensky a cependant dit espérer "*poursuivre une coopération fructueuse avec la Pologne et avec le président Nawrocki personnellement*".

Nombre de ses partisans du nouveau président souhaitent davantage de restrictions en matière d'immigration. Lors de sa campagne, il a prôné la mise en place de contrôles à la frontière avec l'Allemagne afin d'empêcher l'entrée de migrants. En effet, début mai 2025, le ministre de l'Intérieur allemand avait annoncé le refoulement de la plupart des demandeurs d'asile aux frontières et une augmentation conséquente des contrôles, une mesure peu appréciée par les pays voisins, en particulier la Pologne. Le président polonais, en février 2025, avait déclaré que les personnes immigrées en situation irrégulière en Allemagne "*mett[ai]ent en danger le peuple polonais*".

En Pologne, le chef de l'État, dont le mandat est de cinq ans, exerce une certaine influence sur les domaines de la politique étrangère et de la défense. Il dispose surtout d'un pouvoir de veto au niveau législatif.

L'arrivée au pouvoir à l'automne 2023, de l'actuel Premier ministre et chef de file de la coalition d'opposition face au parti conservateur Droit et Justice (PiS), avait fait souffler un vent d'optimisme chez les ONG de défense des droits des migrants dans le pays. Mais les humanitaires ont rapidement déchanté, tant les mesures pour lutter contre l'immigration se sont multipliées. "*La politique migratoire du gouvernement Tusk est, à certains égards, plus restrictive que celle de ses prédécesseurs du PiS*", note ainsi une chercheuse et professeure adjointe au Centre d'études sur les migrations de l'Université de Varsovie.

EUROPE

BALKANS

Human Rights Watch appelle l'UE et le Royaume-Uni à ne pas traiter les Balkans comme un "entrepôt à migrants "

"*L'Union européenne et le Royaume-Uni devraient cesser de traiter les Balkans "comme un entrepôt à migrants" et s'interroger sur leurs projets d'en faire des pays tiers, où envoyer les demandeurs d'asile*", a averti, lundi 26 mai 2025, Human Rights Watch (HRW).

Une mise en garde qui survient à la suite d'une proposition de la Commission européenne, à la mi-mars, d'établir des "centres de retour" pour migrants hors de ses frontières. L'objectif serait de faciliter le retour de migrants dont la demande d'asile aurait été refusée et qui feraient face à une obligation de quitter le territoire. Le dispositif permettrait également aux États membres d'ouvrir des centres dans des pays tiers désignés comme "*sûrs*" pour y envoyer des demandeurs d'asile en attente du traitement de leur dossier.

Lors d'une visite en Albanie en mai 2025, le Premier ministre britannique avait annoncé avoir entamé des discussions "*avec un certain nombre de pays*". Parmi eux, les Balkans sont particulièrement ciblés. La Bosnie-Herzégovine, ainsi que la Serbie, et l'Albanie ont été proposés par les autorités britanniques comme sites potentiels pour accueillir ces plateformes de retour. La Macédoine du Nord pourrait également être concernée et le Kosovo s'est également dit prêt à ouvrir des négociations. Mais le Premier ministre albanais avait rapidement rejeté cette idée. "*L'externalisation de la responsabilité des migrants et des demandeurs d'asile est intrinsèquement problématique*" a déclaré Human Rights Watch (HRW) qui craint une exacerbation des violations des droits des migrants dans les pays tiers.

À rebours des récentes annonces, HWR encourage l'UE et le Royaume-Uni à jouer un *"rôle important en soutenant le développement de systèmes d'asile fonctionnels"*.

L'ONG s'est concentrée sur la situation en **Bosnie-Herzégovine**. Ce pays pauvre du Sud-Est de l'Europe est situé sur la route migratoire des Balkans, très empruntée par les migrants désireux de rejoindre l'Europe du Nord ou de l'Ouest. *"Le traitement réservé par la Bosnie-Herzégovine aux migrants détenus devrait inquiéter les gouvernements qui envisagent d'envoyer de nouveaux migrants dans le pays"*, a déclaré HWR. La communauté internationale devrait aider ce pays *"à améliorer ce qui existe déjà pour protéger les demandeurs d'asile et les migrants, et non pas l'encourager à prendre des mesures qui ne feront qu'empirer les choses"*, indique l'ONG.

Si la loi sur l'asile prévoit un délai de traitement de six mois des demandes, dans la réalité, obtenir une décision peut prendre jusqu'à 344 jours, renseigne le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) en **Bosnie**. La lenteur des traitements des demandes d'asile, y compris celles permettant la réadmission dans l'UE, prive les migrants de leurs droits et les empêche de travailler durant neuf mois après leur enregistrement. *"L'ajout de demandeurs d'asile déboutés du Royaume-Uni, ou potentiellement de l'UE, au système de détention déjà troublant de la Bosnie ne ferait qu'exacerber les problèmes existants et aggraver les abus"*, s'est inquiété le directeur pour l'Europe et l'Asie centrale à Human Rights Watch. L'ONG craint une hausse des risques de violation des droits des migrants du fait de *"détentions prolongées"*, certaines s'étendant jusqu'à 18 mois. D'après des fonctionnaires du Service des affaires étrangères, qui gère les centres de détention de l'immigration en Bosnie, les migrants et demandeurs d'asile sont généralement détenus pour des raisons de sécurité nationale, certains pour des accusations criminelles. Ou bien encore quand les chances de rapatriement forcé ou de réadmission dans le pays d'entrée (souvent la Serbie) sont élevées. Dans tous les cas, les détails des accusations ne sont jamais communiqués aux détenus ou à leurs avocats, surtout lorsqu'il s'agit d'une menace présumée pour la sécurité nationale. Alors que les personnes placées en centre de détention devraient pouvoir bénéficier de conseils juridiques gratuits, l'organisation d'aide juridique Vasa Prava BiH déplore la restriction de l'accès aux centres par le personnel. Les conditions de vie indignes des camps sont régulièrement dénoncées tandis que de nombreux migrants vivent également dans des squats insalubres.

La Bosnie fait partie des Balkans, qui constituent la **route migratoire** la plus active pour gagner l'Europe. Des milliers de personnes en provenance d'Afrique et du Moyen-Orient l'ont empruntée lors de *"la crise des réfugiés"* en 2015. Suite à l'accord conclu entre l'UE et la Turquie en 2016, la route avait officiellement été fermée. Avec le renforcement des contrôles aux frontières, les itinéraires vers l'UE se sont déplacés vers la Bosnie-Herzégovine, au départ de la Serbie ou d'Albanie, en passant par le Monténégro.

La Bosnie est ainsi devenue un point de transit et un foyer temporaire pour les migrants et demandeurs d'asile originaires principalement d'Ukraine, de Serbie, du Kosovo, de Turquie, de Syrie et d'Afghanistan, du Pakistan, d'Iran. Depuis des années, de nombreux refoulements violents ont lieu à la frontière entre la Bosnie et la Croatie, bien qu'ils soient interdits dans l'UE.

"La Bosnie est déjà utilisée comme un dépotoir pour les personnes qui transitent par elle pour se rendre dans l'UE". Plus de 4 000 ressortissants de pays tiers ont été renvoyés en Bosnie en 2023 par des États membres de l'UE dans le cadre d'accords de réadmission, qui facilitent le retour des personnes dans le pays par lequel elles ont transité. Les autorités bosniaques ont transféré 298 personnes dans le cadre d'accords de réadmission, la plupart vers la Serbie, en 2023. De son côté, l'Organisation internationale pour les migrations (OIM) a aidé

au "retour volontaire" de 96 personnes dans leur pays d'origine, et les autorités bosniaques ont aidé au retour volontaire de 381 personnes, majoritairement des ressortissants turcs.

Seules quatre personnes ont obtenu le statut de réfugié en 2023 en Bosnie, sur les 147 dossiers déposés. L'année précédente, les autorités l'avait accordé à 349 demandeurs d'asile. En 2023, les autorités bosniaques ont pris 683 décisions de détention et 79 décisions d'expulsion sans que l'on sache combien ont réellement été exécutées.

BOSNIE- HERZEGOVINE

Une fusillade près du camp de Blažuj

Une fusillade a éclaté lundi soir 27 mai 2025 près du centre d'accueil de migrants de Blažuj, près de Sarajevo, blessant plusieurs personnes. Le ministère de l'Intérieur du canton de Sarajevo a déclaré qu'« *un conflit a éclaté entre migrants et que des armes à feu ont été utilisées* ». « *Six hommes sont actuellement hospitalisés au centre médical de Sarajevo. La gravité de leurs blessures est inconnue* », a précisé la police de Sarajevo. Six migrants ont été blessés, le pronostic vital de deux d'entre eux reste engagé a confirmé mardi matin 28 mai 2025 la police. Le camp de Blažuj est l'un des quatre centres d'accueil pour migrants en Bosnie-Herzégovine. Selon les données de l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), début mai, il y avait environ 320 personnes dans ce camp sur un total d'environ 540 réparties dans quatre camps.

<https://www.courrierdesbalkans.fr/Refugies-Balkans-Les-dernieres-infos>

ROYAUME-UNI

Une nouvelle arrivée massive de migrants accentue la pression sur le gouvernement

Arrivés à bord de 18 bateaux, 1 194 migrants ont débarqué samedi 31 mai 2025 sur les côtes britanniques. De leur côté, les autorités maritimes françaises ont indiqué avoir secouru 184 personnes dans le détroit du Pas-de-Calais entre vendredi soir et samedi après-midi, lors de plusieurs opérations distinctes : 78 au large de Fort-Mahon, 61 près de Wimereux après une panne moteur, neuf au large de Grand-Fort-Philippe après une demande d'assistance, et 36 au large de Dunkerque. Mais les photographies montrant des policiers français assister au départ de migrants depuis la plage sans intervenir ont fait largement réagir côté britannique, en particulier dans les médias conservateurs. Les autorités françaises, conformément au droit de la mer, n'interviennent que pour du sauvetage une fois les bateaux à l'eau.

Un « *jour de la honte* », a dénoncé le député conservateur en charge de l'immigration au sein des Tories. « *Notre pays est en péril* », a surenchéri sur le réseau social X le chef de Reform UK. Interrogé sur Sky News, le ministre britannique travailliste de la Défense a qualifié les scènes observées la veille de « *choquantes* ». « *Nous avons un accord (avec les Français) pour qu'ils modifient leur manière de travailler. Notre priorité est désormais de les pousser à le mettre en œuvre afin qu'ils puissent intercepter les passeurs et stopper ces personnes dans les bateaux et pas seulement sur le rivage* », a-t-il déclaré.

« Changement de doctrine »

En février, Londres et Paris ont prolongé jusqu'en 2027 leur traité contre l'immigration clandestine, par lequel les Britanniques financent une partie des contrôles menés côté français. À cette occasion, le ministre français de l'Intérieur avait plaidé pour un « *changement de doctrine* » permettant aux forces françaises d'intercepter des bateaux déjà à l'eau, pour contrer la nouvelle tactique des « taxis-boats », qui embarquent des migrants

directement dans la mer, en évitant les contrôles sur les plages.

Sous la pression du parti anti-immigration Reform UK, le gouvernement travailliste a promis de lutter contre l'immigration illégale. Une loi sur le contrôle des frontières est en cours d'examen au Parlement, qui doit notamment donner davantage de pouvoir aux forces de l'ordre contre les réseaux de passeurs. Londres a également signé plusieurs accords de coopération avec les pays de départ ou de transit (Irak, Allemagne, Serbie, Kosovo, etc.), et envisage d'envoyer les déboutés de l'asile dans des « centres de retour », dans des pays tiers. « *Ce gouvernement a bâti un plan sérieux pour s'attaquer aux réseaux à chaque étape* », a défendu un porte-parole du ministère de l'Intérieur.

Après une baisse en 2023, les traversées illégales ont connu un net rebond l'an dernier (36 800), et la tendance pour cette année laisse augurer un nouveau record. Depuis janvier, 14 808 personnes sont ainsi arrivées au Royaume-Uni par la mer, un niveau inédit. Le record absolu pour un seul jour remonte à septembre 2022, avec 1 305 migrants débarqués sur les plages britanniques. Cette année-là, 45 774 migrants étaient arrivés au Royaume-Uni. Depuis le début de l'année, au moins 15 personnes ont péri dans la Manche, selon un décompte à partir de chiffres officiels. En 2024, 78 migrants étaient morts, un record depuis le début de ce phénomène dans la région en 2018.

<https://www.rfi.fr/europe/20250601-au-royaume-uni-une-nouvelle-arrivee-massive-de-migrants-accentue-la-pression-sur-le-gouvernement>

ASIE

AFGHANISTAN

Le retour massif de réfugiés met l'Afghanistan en difficulté alors que l'aide humanitaire s'amenuise

Plus de 3 millions d'Afghans sont rentrés des pays voisins depuis septembre 2023. Rien que cette année, on estime à 780 000 le nombre de personnes qui sont rentrées, dont 351 600 ont été expulsées. Ces personnes retrouvent un pays qui n'est pas prêt pour les prendre en charge. En effet, un rapport du PNUD révèle que les trois quarts de la population vit dans des conditions de stricte subsistance et l'ONU estime que la moitié de la population a besoin d'une aide humanitaire.

L'octroi d'aides financières aux réfugiés de retour dans leur pays leur a permis d'investir dans leur nouvelle vie, en construisant une maison ou en démarrant un petit commerce. Une fois de retour dans leur district d'origine, le HCR a soutenu les communautés grâce à des interventions telles que la mise en place de cliniques, d'écoles, de logements et la création d'emplois.

Le HCR est à leurs côtés aujourd'hui, alors que nombre d'entre eux entreprennent le voyage du retour. Le retour des Afghans peut être une source de stabilité, de croissance économique et d'harmonie régionale, mais seulement s'il est volontaire et s'effectue dans la sécurité et la dignité.

Les aides financières fournies aux rapatriés à la frontière ont été divisées par sept. Avec ces réductions budgétaires, nos programmes d'aide actuels ne peuvent proposer qu'un soutien des plus élémentaires, qui est certes vital, mais qui reste temporaire et loin d'être transformateur pour ces personnes. Ces aides peuvent contribuer à la survie d'un individu

mais ne sont pas suffisantes pour reconstruire une vie.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/points-de-presse/le-retour-massif-de-refugies-met-lafghanistan-en-difficulte-alors-que>

L'Iran et le Pakistan accélèrent les expulsions massives de migrants afghans

Au 1er avril, après plusieurs mois de campagne contre les Afghans, accusés d'être liés au "terrorisme" mais aussi de soutenir la contestation politique contre le pouvoir, le Pakistan avait annulé les 800 000 cartes de résidence qu'il avait distribuées à des Afghans, parfois nés sur son sol ou y résidant depuis des décennies. Il menace désormais de lever fin juin la protection accordée aux 1,3 million d'Afghans détenteurs d'une carte de réfugié délivrée par le Haut-commissariat de l'ONU pour les réfugiés. Le rythme des départs, en partie volontaires mais résultant également de descentes de police, a considérablement baissé. En avril, 135 865 Afghans avaient franchi la frontière, seuls 67 478 l'ont fait en mai. Les deux premiers jours de juin semblent suivre la même tendance que le mois précédent avec environ 1 500 départs par jour, selon les chiffres révélés par le ministère de l'Intérieur pakistanais.

Cette nouvelle vague de départs forcés intervient alors qu'Islamabad voit les violences exploser dans ses régions frontalières avec l'Afghanistan et accuse Kaboul de manquer de fermeté face à des groupes qui utilisent son sol pour attaquer le voisin. Le gouvernement taliban, reconnu par aucun pays au monde, entretient des relations en dents de scie avec Islamabad. En avril, Kaboul a accusé son voisin de "maltraitance" contre les migrants et de les utiliser "à des fins politiques". Depuis, le ton semble s'être adouci entre les deux capitales, qui ont même accepté il y a quelques jours de nommer de nouveau des ambassadeurs dans leurs chancelleries. Des ministres se sont rendus chez le voisin et le sujet des migrants expulsés a peu à peu disparu des déclarations publiques.

Forcés au retour par leur voisin de l'Est, les Afghans sont également poussés au départ par celui de l'Ouest, l'Iran. Mardi 3 juin 2025, l'ONU s'inquiétait d'une "tendance nouvelle et préoccupante" apparue en mai : deux fois plus de familles afghanes avaient été expulsées par Téhéran que le mois précédent. Et alors que le pays forçait jusqu'ici au retour des jeunes hommes en majorité, il expulse désormais des familles avec femmes et enfants. Les autorités n'entendent pas s'arrêter là : un responsable du ministère iranien de l'Intérieur a indiqué la semaine dernière que Téhéran donnait "jusqu'au 6 juillet" aux "quatre millions d'Afghans illégaux" pour quitter son territoire.

Au total, depuis fin 2023 et la première campagne d'expulsions de masse d'Islamabad, plus d'un million d'Afghans ont dû partir du Pakistan, et plus du double ont quitté l'Iran. Plus de la moitié des Afghans de retour sont des enfants, d'après l'ONU. Pour les humanitaires et les défenseurs des droits humains, pousser au retour des Afghans, c'est "les mettre en danger". Le pays, dirigé par les autorités talibanes revenues au pouvoir à l'été 2021, est officiellement en paix. Mais il constitue toujours la deuxième plus grande crise humanitaire au monde, selon l'ONU, avec un tiers des 45 millions d'habitants souffrant de la faim.

Lorsqu'elles arrivent en Afghanistan, les familles de retour séjournent dans des camps temporaires aux conditions de vie précaires, souvent sans savoir où se rendre par la suite, dans un pays où 85% des habitants vivent avec moins d'un dollar par jour. "Ils retournent dans un pays qui n'est pas prêt à les accueillir", estime le Haut-Commissariat aux réfugiés. Les "pressions" iraniennes et pakistanaises "accablent des systèmes d'accueil et de réintégration fragiles en Afghanistan", note l'Organisation internationale pour les migrations.

MYANMAR

Au large des côtes du Myanmar au début du mois de mai 2025, 427 Rohingyas seraient mort

Des informations font état de deux tragédies maritimes au large des côtes du Myanmar au début du mois de mai 2025, qui auraient coûté la vie à 427 Rohingyas. Il s'agirait de la tragédie la plus meurtrière en mer impliquant des réfugiés rohingyas en quête de sécurité cette année. Près d'une personne sur cinq ayant tenté cette traversée périlleuse dans la région a été déclarée morte ou disparue depuis le début de l'année 2025, faisant de la mer d'Andaman et du golfe du Bengale l'une des zones les plus dangereuses au monde.

Selon certaines informations, quelque 514 Rohingyas voyageaient à bord de deux embarcations distinctes. La première transportait 267 personnes. Parmi elles, plus de la moitié auraient fui les camps de réfugiés de Cox's Bazar, au Bangladesh, tandis que les autres seraient parties de l'État de Rakhine, au Myanmar. Le bateau a coulé le 9 mai, ne laissant que 66 survivants. La deuxième embarcation transportait 247 Rohingyas, également réfugiés des camps de Cox's Bazar et fuyant l'État de Rakhine, et a chaviré le 10 mai, ne laissant que 21 survivants. Le HCR tente actuellement de vérifier ces informations. Selon certaines sources, une troisième embarcation transportant quelque 188 Rohingyas aurait été interceptée alors qu'elle quittait le Myanmar le 14 mai 2025.

Avec l'arrivée de la mousson dans la région, qui s'accompagne de vents violents, de fortes pluies et d'une mer agitée, ces embarcations naviguaient dans des conditions particulièrement dangereuses, ce qui témoigne du désespoir de celles et ceux qui entreprennent de tels voyages. Le HCR appelle également la communauté internationale à faire preuve de solidarité avec les pays de la région qui accueillent des réfugiés rohingyas. Tant que la situation dans l'État de Rakhine au Myanmar ne sera pas pacifiée et propice à un retour volontaire et en toute sécurité, la communauté internationale doit continuer à soutenir les efforts visant à fournir une assistance vitale aux réfugiés rohingyas.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/communiqués-de-presse/le-hcr-craint-quun-desespoir-extreme-soit-lorigine-de-la-mort-de>

AFRIQUE

ALGERIE

L'Algérie a refoulé plus de 16 000 migrants irréguliers africains vers le Niger

L'Algérie a refoulé plus de 16 000 migrants irréguliers africains vers le Niger depuis avril 2025, dont des femmes et des enfants, soit plus de la moitié des expulsions de 2024, ont annoncé mercredi 4 juin 2025 les autorités nigériennes. Dimanche 1^{er} et lundi 2 juin 2025, 1 466 migrants au total sont arrivés à Assamaka, localité frontalière de l'Algérie, ont indiqué mercredi les autorités préfectorales d'Arlit, une ville du nord du Niger. Le premier groupe, arrivé dimanche, comptait 688 ressortissants d'une dizaine de pays ouest-africains, parmi lesquels 239 Nigériens, ont précisé les autorités. Le deuxième groupe, qui rassemblait 778 Nigériens dont 222 mineurs, est arrivé lundi à bord de 13 camions et d'une fourgonnette, ont-elles ajouté. Entre le 1^{er} et le 30 mai déjà, 8 086 migrants (5 287 Nigériens et 2 799 personnes d'autres nationalités africaines) avaient été expulsés par Alger, selon un décompte des autorités. En avril, 6 737 autres avaient été refoulés.

Toutes ces expulsions représentent plus de la moitié des 31 000 migrants refoulés sur toute l'année 2024 par Alger, souvent dans "*des conditions brutales*", selon l'ONG locale Alarme Phone Sahara. Elle a récemment dénoncé une "*violation des droits humains*" et exigé "*l'arrêt immédiat des rafles et des expulsions massives*" par l'Algérie.

Face à ces arrivées massives, le Niger avait annoncé en mai vouloir appuyer l'Organisation internationale de la migration (OIM) pour rapatrier d'environ 4 000 migrants dans leur pays d'origine. Les autorités nigériennes disent vouloir éviter un "*désastre humanitaire*". Mais ces retours "*volontaires*" prennent du temps. L'OIM est tributaire des processus imposés par les États d'origine pour délivrer les laissez-passer. Chaque nouvelle exigence de ces derniers - entretiens en vidéoconférence avec le migrant, formulaires rébarbatifs, etc. - entraîne un peu plus de retard pour les migrants originaires de ces pays, bloquant ainsi tout le processus et provoquant l'embolie du système d'accueil onusien sur le territoire nigérien. Cette situation "*perturbe l'équilibre sécuritaire*" du pays, avait déclaré fin janvier 2025, le ministre nigérien de l'Intérieur de ce pays gouverné depuis près de deux ans par un régime militaire.

Les autorités algériennes d'un côté expulsent les sans-papiers dans le désert, et de l'autre communique sur accueil et leur intégration. Les personnes expulsées doivent survivre dans des conditions de vie particulièrement difficiles. Dans un environnement désertique, elles sont confrontées à un climat très hostile qui cumule de très fortes températures (souvent 47°C à 48°C), l'absence d'abri ainsi qu'un manque d'accès à l'eau, à la nourriture et aux soins.

Abandonnés par Alger dans la zone dite du "*Point Zéro*" - un lieu désertique en Algérie à une quinzaine de kilomètres de la frontière avec le Niger, les migrants doivent ensuite parcourir à pied pendant des heures le chemin vers Assamaka où se trouve le centre de transit de l'Organisation internationale des migrations (OIM), le bras de l'ONU qui assiste les retours volontaires des migrants vers leur pays d'origine.

L'Algérie n'est pas le seul pays de la région à abandonner des migrants dans le désert. La Libye aussi. Entre le 28 mars et le 25 avril 2025, 792 migrants, majoritairement nigériens, ont débarqué dans des zones désertiques de la région de Siguidine (centre-est du Niger) après avoir été renvoyés du sol libyen. Parmi eux, on comptait plusieurs femmes et mineurs.

En Libye, les exilés peuvent être interpellés dans la rue, sur leur lieu de travail, dans leur appartement... puis placés dans des camions de marchandises à destination du sud du pays, près de la frontière nigérienne. D'autres sont expulsés directement depuis les centres de détention libyens, selon Alarme phone Sahara.

BURUNDI

Réfugiés congolais au Burundi : des familles séparées par le conflit

Plus de 71 000 Congolais ont fui depuis janvier 2025 les affrontements entre l'armée congolaise et les rebelles du M23, soutenus par le Rwanda, pour trouver refuge au Burundi. C'est la plus grande vague de réfugiés qu'a connu le pays depuis le début des années 2000. Le chaos provoqué par les combats a séparé de nombreuses familles. À la peur et aux dangers de l'exil, s'ajoute l'épreuve de l'isolement pour de nombreux réfugiés congolais arrivés au Burundi, en majorité des femmes et des enfants. Après avoir parcouru un trajet éprouvant jusqu'à leur arrivée à la frontière burundaise, ils sont installés dans un site permanent du HCR à l'autre bout du pays. Au terme de leur voyage, certains retrouvent des proches pour les accueillir. D'autres restent sans nouvelles de leurs familles. Tous doivent désormais apprendre à vivre avec l'incertitude d'un retour prochain.

COTE D'IVOIRE

Le HCR devrait réduire drastique des activités

Le bureau multi-pays du Haut-Commissariat des Nations unies pour les Réfugiés (UNHCR) basé en Côte d'Ivoire, mais qui couvre quatre pays côtiers, devrait réduire drastiquement ses activités d'ici la fin de l'année. Créé en janvier 2024 pour répondre à la crise du Sahel, ce bureau onusien appuie actuellement les réfugiés installés en Côte d'Ivoire, au Ghana, au Bénin et au Togo. À ce jour, près de 184 500 personnes bénéficient de son aide.

Faute de financement, le HCR va réduire ses effectifs et cesser l'essentiel de ses activités d'ici la fin de l'année. Le représentant multi-pays du HCR, précise : « *La crise financière est venue soudainement. Elle est très importante. On avait demandé de répondre à des besoins qui couvraient 57 millions de dollars pour 2025. Nous n'avons reçu que 16 % à l'heure actuelle.* » Le HCR va conserver une présence minimale dans les 4 pays côtiers et accompagner les gouvernements pour prendre le relais, alors que les arrivées se poursuivent. Notamment, en Côte d'Ivoire, où la présidence estime à 80 000, le nombre de demandeurs d'asile.

Des activités autour de leur encadrement, comme l'identification, tournent au ralenti : « *Si nous ne pouvons pas retrouver du financement sur cette surveillance des frontières, alors là, oui, on aura beaucoup moins de visibilité sur les afflux. Il faudrait que les services sociaux de base, puissent aussi être renforcés dans les différentes régions, où il y a les réfugiés.* »

Le HCR plaide pour un sursaut de solidarité internationale pour soutenir les États côtiers. En Côte d'Ivoire, selon des sources gouvernementales, les besoins sont estimés à 12 millions d'euros pour couvrir les domaines prioritaires : l'alimentation, la santé, l'éducation ou encore, la cohésion sociale. Une conférence ministérielle se tiendra à Lomé début juillet, pour mettre en place une stratégie sous- régionale pour la gestion des réfugiés.

<https://www.rfi.fr/afrique/20250610-r%C3%A9fugi%C3%A9s-vers-une-baisse-drastique-des-activit%C3%A9s-d-un-bureau-sous-r%C3%A9gional-du-hcr-bas%C3%A9-en-c%C3%B4te-d-ivoire>

GUINEE-BISSAU

56 personnes ont été interceptées

Cinquante-six candidats à l'émigration ouest-africains ont été interceptés dimanche 1er juin 2025, près d'une île de la région de Cacheu, par les garde-côtes bissau-guinéens dans le nord de ce pays alors qu'ils étaient en route pour l'Espagne. Ces migrants étaient Bissau-guinéens, Sénégalais et Guinéens, constitués de 41 hommes, d'un garçon d'une dizaine d'années et de 14 femmes.

"Nous allons tenter de mettre la main sur les organisateurs de ce voyage. Nous aurons probablement la chance d'identifier ces criminels", a dit le chef de la patrouille de la police côtière (dépendant du ministère de l'Intérieur, qui a intercepté leur pirogue. "Nous sommes engagés à garantir la sécurité dans nos eaux territoriales. Cela permettra d'épargner des vies".

Les 200 km de côtes de la Guinée-Bissau, difficiles à surveiller, en font un point de départ important pour les milliers d'Africains qui, pour gagner l'Europe tentent d'atteindre Les Canaries, - distantes de plus de 1 800 km de l'archipel guinéen des Bijagos. Cet archipel, avec ses 88 îles sur l'Atlantique dont plusieurs vierges, est souvent mise à profit par les

migrants. Le 2 avril 2025, 90 candidats à l'immigration avaient déjà été arrêtés aux Bijagos, dont deux femmes enceintes et des enfants, dont un bébé d'un an.

Beaucoup de pirogues se perdent dans l'immensité de l'océan. Il faut compter au moins une semaine, plusieurs parfois, en haute mer, pour rejoindre les rives espagnoles des Canaries. Les vents violents et les forts courants rendent la traversée très risquée, et peut faire dériver les pirogues surchargées et en mauvais état.

LIBYE

Plus de 80 corps découverts dans des fosses communes l'ONU demande une enquête

Plus de 80 corps, dont certains carbonisés, ont été découverts dans le quartier d'Abu Salim, en banlieue de Tripoli, la capitale. *"Dix corps gravement carbonisés ont été découverts au siège de la SSA [milice chargée de la sécurité à Tripoli] dans le quartier d'Abu Salim. Soixante-sept autres corps ont été découverts dans les hôpitaux d'Abu Salim et d'Al Khadra, tous dans des réfrigérateurs et dans divers états de décomposition"*, a déclaré le Haut-commissariat aux Nations Unies aux droits de l'Homme. Un porte-parole des Nations unies a également fait état d'*"instruments suspects de torture et de maltraitance, et des preuves potentielles d'exécutions extrajudiciaires"*.

L'ONU a demandé que ces sites soient scellés pour permettre des enquêtes médico-légales. Si la présence de corps de migrants n'a pas été confirmée pour l'heure, la prison d'Abu Salim est connue pour avoir vu passer entre ses murs des milliers de migrants subsahariens détenus arbitrairement. Plus de 800 000 migrants se trouvent actuellement en Libye. Le Haut-commissaire des Nations Unies aux droits de l'Homme a appelé à des *"enquêtes rapides, indépendantes, impartiales et transparentes de la part des autorités libyennes"*.

La découverte du charnier d'Abu Salim intervient après d'intenses affrontements qui ont fait plusieurs morts, entre le 12 et le 17 mai 2025, entre divers groupes armés se disputant le pouvoir dans la capitale libyenne. Les combats opposaient des milices fidèles au gouvernement d'union national (soutenu par l'ONU), l'Appareil de soutien à la stabilité (SSA) qui tient le quartier d'Abu Salim, ou encore la force Radaa.

La prison d'Abu Salim est connue pour être l'un des pires centres de détention en Libye : viols, tortures, passages à tabac, asservissement, et détournements de médicaments et de soins. *"C'est là que les équipes de MSF ont constaté que les violations des droits de l'Homme ont été les plus préoccupantes"*. Les découvertes de fosses communes ne sont pas rares en Libye, en proie au chaos depuis la chute de Mouammar Kadhafi en 2011.

En Libye, les exilés sont des proies faciles. Interpellés dans les rues par les autorités ou enlevés par des milices, ils sont envoyés dans des prisons officielles ou non et y subissent toutes sortes de tortures. Au mois de février 2025, à la suite de la découverte de fosses communes, une trentaine d'organisations internationales (dont Human Rights Watch, Sea-Watch et plusieurs ONG de sauvetages en mer) avaient appelé au « gel des financements » de l'Union européenne à la Libye.

En 2017, l'UE a signé un accord avec la Libye dans le but d'empêcher les migrants de traverser la Méditerranée et de rejoindre l'Italie. À travers ce partenariat, sans cesse renouvelé, l'Europe donne concrètement aux autorités libyennes la charge de la coordination des sauvetages au large de leurs côtes (tâche qui incombait auparavant au centre de coordination de sauvetage maritime de Rome ou de La Valette, à Malte). L'Italie équipe et forme aussi les garde-côtes libyens pour intercepter les exilés en Méditerranée.

Plus de 300 Subsahariens bénéficient d'un "retour volontaire" vers le Tchad et le Mali depuis la ville de Sebha

Les 26 et 28 mai, deux vols de l'OIM ont permis à 134 Maliens et 169 Tchadiens de rentrer dans leur pays respectifs depuis la ville de Sebha, dans le centre de la Libye. De plus en plus d'exilés demandent cette solution de retour pour fuir les conditions de vie extrêmement difficiles que connaissent les Subsahariens en Libye.

Selon le ministère libyen des Affaires étrangères, c'est la première fois depuis 15 ans qu'un vol de *"retour volontaire"* quittait l'aéroport de Sebha, dans le centre du pays. Mercredi 28 mai 2025, 169 migrants tchadiens ont pu retourner dans leur pays d'origine grâce à un vol organisé par l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en collaboration avec les autorités libyennes et tchadiennes, selon l'ambassade du Tchad en Libye. *"Cette initiative s'inscrit dans le cadre des efforts conjoints visant à protéger nos concitoyens et à assurer leur retour en toute sécurité, en réponse aux conditions difficiles rencontrées par certains membres de la communauté tchadienne dans le sud libyen"*, a indiqué l'ambassade du Tchad en Libye. Deux jours plus tôt, le 26 mai, 134 migrants maliens avaient déjà quitté la ville de Sebha par un vol de *"retour volontaire"* de l'OIM à destination de Bamako.

Ville du centre de la Libye, Sebha est l'un des principaux carrefours migratoires de la région. La plupart des Subsahariens qui quittent leur pays dans l'espoir d'atteindre les côtes libyennes puis l'Europe transitent par cette ville. Mais Sebha est aussi une ville très dangereuse pour ces exilés. C'est notamment dans cette ville qu'une journaliste américaine a réussi à filmer un marché aux esclaves en 2017. De nombreux témoignages de migrants racontent avoir été détenus, torturés et parfois revendus dans cette ville, par des trafiquants d'êtres humains. Privés de nourriture, de médicaments, d'eau, contraints au silence, les exilés détenus dans ces centres meurent par dizaine. *"Il faut être en bonne santé. Les gens qui y entrent malades meurent en moins d'une semaine..."*. Autre signe de ces conditions de vie inhumaines infligées aux migrants en mars 2024, 65 corps de migrants ont été découverts dans une fosse commune en plein désert. Selon les autorités libyennes, il s'agirait de migrants exécutés par des trafiquants d'êtres humains dans la région de Kufra. En mer Méditerranée, au large des côtes de Tripoli, une fois arrêtés par les garde-côtes, les exilés sont presque automatiquement envoyés dans des centres de détention où les exactions sont légion.

Face à ces conditions de vie de plus en plus de migrants subsahariens se résignent donc à demander un *"retour volontaire"*. En collaboration étroite avec le gouvernement libyen, l'OIM organise alors des vols de retour vers les pays d'origine des exilés. Ainsi, le 8 avril 2025 déjà 172 migrants tchadiens avaient pu rejoindre N'Djamena depuis Tripoli. En tout, depuis 2023, plus de 4 000 Tchadiens sont rentrés dans leur pays par les *"retours volontaires"* de l'OIM, selon le directeur général de l'administration des Tchadiens de l'étranger. Au total, depuis 2015, quelque 98 000 migrants ont bénéficié d'un *"retour volontaire"* vers leur pays d'origine, selon le bureau de l'OIM en Libye.

MOZAMBIQUE

De nouveaux déplacements aggravent la crise

Plus de 25 000 personnes ont été déplacées au Mozambique en quelques semaines. Elles s'ajoutent à près de 1,3 million de personnes déjà déracinées par le conflit armé, les cyclones successifs et la sécheresse. Le financement se réduisant, le HCR, l'Agence des Nations Unies pour les réfugiés, comme d'autres acteurs humanitaires, en vient à tirer la sonnette d'alarme.

La province de Cabo Delgado, qui recèle d'importantes réserves de gaz et d'autres ressources naturelles telles que des pierres précieuses et des minéraux, est non seulement le siège de multinationales, mais aussi l'épicentre d'un conflit qui entraîne une augmentation des déplacements internes. Les attaques menées par des groupes armés non étatiques contre les civils et les infrastructures forcent les populations à fuir et perturbent les efforts déployés pour parvenir à des solutions durables et promouvoir le développement de la région. Des milliers de personnes ont tout perdu, souvent pour la deuxième ou troisième fois, et cherchent refuge au sein de communautés déjà débordées.

<https://www.unhcr.org/fr-fr/actualites/points-de-presse/de-nouveaux-deplacements-et-une-reduction-du-financement-aggravent-la>

SENEGAL

Plus de 5 000 migrants clandestins interceptés au Sénégal en 2024

En 2024, les forces de défense et de sécurité du Sénégal ont intercepté 5192 personnes tentant de rejoindre clandestinement l'Europe, selon une annonce faite mardi 27 mai 2025 par le secrétaire permanent du Comité interministériel de lutte contre la migration irrégulière (CILMI). *“Parmi ces personnes, 407 ont été mises à la disposition de la justice”*, a-t-il précisé lors d'une table ronde nationale sur les politiques publiques en matière de lutte contre la traite des personnes et le trafic illicite de migrants. Depuis une dizaine d'années, la route migratoire au départ des côtes ouest-africaines, notamment sénégalaises, pour rejoindre les îles Canaries, en Espagne, est devenue l'un des principaux itinéraires empruntés par les migrants subsahariens. Et l'un des plus meurtriers aussi. Le secrétaire permanent du CILMI a ainsi indiqué que 105 corps de migrants avaient été retrouvés suite au chavirement de plusieurs pirogues qui tentaient de rejoindre les îles Canaries, en Espagne.

Les sénégalais fuient une situation économique défavorable, qui accentue la pauvreté et les espoirs de la jeunesse. Le secteur de la pêche, activité économique essentielle dans le pays, est menacée par la surpêche qui contribue à la raréfaction des poissons et aggrave le changement climatique. Les candidats embarquent soit clandestinement sur des pirogues en bois dans l'Atlantique pour tenter de rejoindre les Canaries espagnoles, soit s'aventurent par la voie terrestre vers l'Afrique du Nord, en espérant traverser la Méditerranée.

Face à l'ampleur des départs vers l'Europe, le Sénégal a accentué ses efforts pour freiner le flux des migrations irrégulières vers le continent européen. Le CILMI, créé en 2024 par le président de la République, joue un rôle crucial dans la coordination des actions contre la migration irrégulière, la surveillance des frontières et la promotion d'une migration légale et organisée. Il rassemble des représentants de différents ministères, des forces de sécurité ainsi que des acteurs de la société civile, des dirigeants de structures ou encore des partenaires financiers. Les opérations menées par les autorités sénégalaises se sont multipliées sur le littoral ces derniers mois. Les contrôles de vigilance et de sécurisation ont été renforcés dans les zones côtières, notamment dans le nord, lieux des départs clandestins pour l'Europe, avec l'objectif de dissuader les départs.

Le 26 mai 2025, la Marine nationale sénégalaise informait avoir *"appréhendé un groupe de 32 candidats [à l'émigration clandestine] dans l'aire marine protégée de Saint-Louis"* (nord du pays), une zone isolée fréquemment utilisée comme lieu de départs des pirogues. Une autre interpellation, dans la même zone et quelques heures avant, avait déjà permis l'arrestation de 55 personnes sur le départ. Plus de 400 candidats à l'exil originaires de Guinée, Gambie, Côte d'Ivoire, Sierra Leone notamment avaient également été interpellés en moins de 48 heures, à la mi-mars.

Malgré le renforcement de cette logique répressive, les efforts déployés par le gouvernement ne réussissent pas à enrayer ce phénomène persistant. En 2024, 46 000 migrants, originaires de divers pays de la sous-région, ont réussi à débarquer aux îles Canaries, a déclaré le secrétaire permanent du CILMI. Il s'agit d'un nombre d'arrivées record, en hausse de 18 % par rapport à l'année précédente. Compte tenu de la dangerosité de cette route migratoire, les drames se sont également succédé. Plus de 10 400 migrants sont morts ou ont disparu en mer en tentant de rejoindre l'Espagne en 2024, selon l'ONG Caminando Fronteras. Un chiffre sous-estimé : de nombreuses embarcations perdues en mer ne sont jamais retrouvées.

Face aux drames répétitifs, le président sénégalais avait annoncé en septembre 2024 une intensification de la répression des trafiquants. *"Ce qui est partout sur les côtes du Sénégal est le fait des filières de migration qui sont, il faut le dire, dans le trafic d'êtres humains, qui exploitent le désespoir de cette jeunesse et qui leur vendent le rêve d'un avenir meilleur. Mais je voudrais dire que la traque sans répit contre ces vendeurs d'illusion, ces vendeurs de la mort va s'intensifier dès à présent"*, a déclaré le président sénégalais l'année dernière. L'utilisation de l'arsenal législatif avec des peines privatives de liberté est aussi l'un des outils de la lutte contre la migration clandestine. Au Sénégal, le trafic de migrants est un délit puni de 5 à 10 ans d'emprisonnement et d'une amende de un à cinq millions de francs CFA (entre 1 524 et 7 622 euros).

Cette loi, datant de 2005 qui *"punit toute personne participant à la migration illégale"*, était principalement utilisée contre les passeurs et facilitateurs des départs clandestins. Mais en décembre 2020 pour la première fois, trois pères de famille avaient été condamnés à un mois de prison ferme et deux ans avec sursis pour avoir payé un passeur afin que leurs fils partent en pirogue aux îles Canaries. Le tribunal de grande instance de Mbour (Sud de Dakar), les avait reconnus *"coupables pour mise en danger de la vie d'autrui"*, mais avaient été relaxés pour le *"délit de complicité de trafic de migrants"*.

Un autre cas a fait scandale dans le pays. Le 15 mars 2025, le maire de l'île de Dionewar (Sud de Dakar), a été arrêté pour son implication présumée dans un vaste réseau de passeurs. Le même jour, une pirogue avec 241 migrants à bord avait été interceptée au large des côtes sénégalaises, la région étant le point de départs massifs pour les Canaries. Jamais auparavant une autorité locale n'avait été impliquée dans ce type d'affaire.

Cette gestion sécuritaire et répressive de la question migratoire est néanmoins décriée par plusieurs acteurs de la société civile qui indiquent qu'au lieu de freiner le phénomène, elle encourage au contraire la clandestinité. Les autorités appellent à une prise de conscience collective face aux dangers de la migration irrégulière qui décime la jeunesse sénégalaise. Désormais, les femmes ainsi que de jeunes enfants sont également de plus en plus nombreux à embarquer sur ces pirogues. Des projets d'aide à la formation ainsi que de financements ont également été lancés pour tenter de retenir dans le pays ces candidats à l'émigration clandestine.

Sur le quai de Kayar, des candidats à l'immigration prêts à tout

Kayar fait partie des principaux quais de pêche artisanale au Sénégal. C'est un des points de départ importants des embarcations pour l'immigration clandestine. Une vendeuse de poissons depuis plus de 20 ans, la cinquantaine, a vu les quantités de poissons diminuer au fil du temps. Et pour elle, il n'y a pas de doute, cela fait partie des raisons qui poussent les jeunes à partir : *"C'est vraiment désolant. Tout à l'heure, j'ai acheté ce seau de poissons à 6 000 FCFA, je l'ai revendu à 6 500 ; celui qui l'a porté pour moi, je l'ai payé 200 FCFA et*

il ne me reste que 300 FCFA comme bénéfice. Ce n'est rien du tout et c'est pénible. C'est ce qui fait que les jeunes partent ailleurs clandestinement, parce que nous n'avons plus rien ici. Ils n'ont pas le choix, et nous ne pouvons pas les retenir." Elle ne cache pas son amertume : *"Notre souhait est que nos enfants restent ici avec nous pour développer notre commune, mais ce n'est pas le cas. D'ailleurs, vous voyez, l'essentiel des jeunes qui travaillent sur ce quai ne sont même pas natifs de Kayar. Ils viennent d'autres régions."* Ces jeunes dont elle parle sont des saisonniers. La pêche en mer, parfois sur plusieurs jours d'affilée, constitue pour eux une sorte d'entraînement pour le grand voyage.

Même si le but affiché est la pêche, l'objectif réel est de quitter le Sénégal pour l'Europe. *"On a laissé nos parents à la maison. J'ai prévenu que si j'arrête la pêche, j'irai prendre la pirogue pour aller en Espagne. Je n'ai pas peur parce que depuis quatre ans, je pêche. Je vais partir en Espagne"*, affirme l'un. Un autre a déjà tenté l'aventure en 2007, en passant par la Gambie et le Maroc. Il avait même pu, selon ses dires, atteindre les côtes espagnoles avant d'être intercepté et refoulé par la police des mers. Même s'il a vu des camarades mourir, il est tenté par une nouvelle aventure : *"Dès qu'une occasion se présentera, je repartirai sans réfléchir. Qui ne tente rien n'a rien. Mon travail ici est très pénible et j'espère avoir mieux de l'autre côté."*

Comment les retenir quand ils voient pousser de terre de grosses villas appartenant à ceux qui ont pu arriver en Europe ? Ces maisons sont de plus en plus nombreuses, au point que la commune s'est agrandie avec un nouveau quartier appelé Kayar Extension.

SENEGAL – MAURITANIE

Un accord migratoire harmoniser les flux de populations entre les deux pays

Le Sénégal et la Mauritanie se sont donc entendues pour permettre des flux de population plus harmonieux entre les deux pays. Pour tout séjour au-delà de trois mois, les Sénégalais comme les Mauritaniens ont désormais l'obligation de demander une carte de séjour. Mais cette carte pourra être accordée même en l'absence de contrat de travail ou de justificatif de revenu pour une durée d'un an. Ensuite, seulement, il faudra justifier de revenus pour la renouveler. Cet accord, qui remplace celui qui datait de 1972, était très attendu, notamment après la vague d'expulsions qualifiée d'"indigne" par la ministre sénégalaise des Affaires étrangères, en février 2025. Elle avait parlé de *"traitements inhumains"* subies par les personnes expulsées.

Dans le texte signé lundi 2 juin 2025, le Sénégal et la Mauritanie s'engagent *"à lever tout obstacle à la libre circulation des ressortissants"* de chacun des deux pays. Pour les milliers de pêcheurs sénégalais qui travaillent en Mauritanie, c'est une bonne nouvelle. La ministre des Affaires étrangères sénégalaise s'est réjouie de cet accord. *"C'est un pas très important parce que ça reflète d'abord l'engagement de nos chefs d'État. Ces deux accords nous permettent de faire en sorte que les populations soient en mesure de se déplacer et de contribuer au développement"*.

Enfin, un deuxième accord sur la lutte contre la migration clandestine doit permettre de mieux coordonner les efforts de la Mauritanie et du Sénégal, pour éviter les départs clandestins.

SYRIE

Plus de 500 000 Syriens sont rentrés dans leur pays depuis la chute d'Assad

Depuis la chute de Bachar al-Assad en Syrie, le 8 décembre 2024, le chef de la mission du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) a annoncé que plus de 500 000 Syriens sont rentrés dans leur pays d'origine. La barre du demi-million de personnes "retournées" a été atteinte le 15 mai 2025, soit une moyenne de 100 000 personnes rentrées dans leur pays chaque mois depuis le départ du dictateur vers la Russie. La plupart des personnes rentrées en Syrie viennent des pays voisins tels que la Jordanie, le Liban, la Turquie, l'Irak et l'Égypte. Près de 600 000 personnes déplacées à l'intérieur de la Syrie sont également rentrées chez elles, depuis décembre 2024. *"Cependant, 7,4 millions de Syriens sont toujours déracinés à l'intérieur du pays et il y a plus de 6 millions de réfugiés syriens dans le monde"*, précise le HCR.

L'agence onusienne exprime aussi son inquiétude de voir ces personnes rentrer dans un pays où tout est à reconstruire. En premier lieu, les habitations des personnes, alors que dans certaines villes, la plupart des bâtiments sont inhabitables. Les systèmes de canalisations doivent également être remis en état.

"Quand j'ai vu ma maison, elle était en ruines", a déclaré une Syrienne rentrée à Deraa, berceau de la révolution syrienne en 2011, dans le sud du pays. *"La vie est vraiment pénible - les produits de première nécessité manquent. Le système d'égouts est bloqué et je ne peux même pas gérer les choses les plus simples. Je n'ai pas d'argent pour réparer quoi que ce soit. Mon mari veut travailler pour que nous puissions reconstruire notre maison petit à petit."* Le retour des Syriens en exil est d'autant plus un défi que la situation économique de la Syrie est catastrophique, après 14 ans de crise et de bombardements. *"Les grandes villes syriennes comme Raqqa, Alep et Homs ont été largement détruites par l'utilisation massive et intense d'armes explosives. La ville de Raqqa a été rasée à 80 % en 2017"*, selon Handicap International. L'ONG alertait déjà en 2022 que le niveau de contamination du territoire syrien par les substances explosives était *"sans précédent dans toute l'histoire du déminage"*. *"La présence d'engins non explosés (UXO), c'est-à-dire des bombes, roquettes et mortiers qui n'ont pas explosé à l'impact pour cause de dysfonctionnement, et d'autres engins explosifs sciemment posés, tels que des mines antipersonnel et des pièges explosifs, est si intense qu'il faudra plusieurs générations pour rendre la Syrie sûre"*, alertait l'organisation.

Pour aider à la réinstallation des Syriens déplacés, le HCR procure *"des programmes à petite échelle pour réparer des parties de maisons endommagées"* ainsi que de petites *"allocations en espèces aux rapatriés pour couvrir leurs besoins de base au cours des premiers mois de leur retour"*, a indiqué l'agence de presse officielle syrienne Sana. L'agence leur fournit aussi *"un soutien juridique pour l'obtention de documents officiels"*. Un élément essentiel pour attester de leur nationalité syrienne et accéder à des services essentiels.

Mais le HCR s'inquiète d'un manque de fonds criant alors que son budget a été très fortement affecté par le retour de Donald Trump à la présidence américaine. Ce dernier a signé dès son arrivée au pouvoir le 20 janvier un décret ordonnant un gel de l'aide étrangère américaines pour 90 jours. Depuis, le gouvernement Trump a entrepris le quasi-démantèlement de l'agence américaine du développement USAID, qui disposait d'un budget annuel de 42,8 milliards de dollars et représentait à elle seule 42 % de l'aide humanitaire déboursée dans le monde. Le financement américain représentait ainsi environ 40 % du budget du HCR.

Le budget global pour la reconstruction de la Syrie est évalué à plusieurs centaines

de milliards d'euros. Le 13 mai 2025, le président américain a annoncé **la levée formelle des sanctions financières** américaines alors que la Syrie fait l'objet de sanctions internationales depuis 1979. Celles-ci ont été renforcées après la répression par le pouvoir de Bachar Al-Assad de manifestations prodémocratie en 2011, élément déclencheur de la guerre. Quelques jours plus tard, le secrétaire au Trésor américain, a indiqué que le département du Trésor et le département d'État mettaient *"en œuvre des autorisations pour encourager de nouveaux investissements en Syrie"*. Le 20 mai 2025, l'Union européenne a, à son tour, annoncé la levée de toutes les sanctions économiques contre la Syrie mises en place sous le pouvoir Assad. Cette levée des sanctions concerne essentiellement le système bancaire syrien, jusque-là interdit d'accès au marché international des capitaux. Elle prévoit également un dégel des avoirs de la banque centrale syrienne. Ces mesures devraient permettre le retour des investissements en Syrie et la relance de l'économie mais il faudra des décennies pour que le pays se remette de ces années de conflits.

TUNISIE

Des retours controversés

En avril 2025, 1 009 personnes sont rentrées dans leur pays d'origine depuis la Tunisie via le « retour volontaire ». En 2024, 7 250 personnes sont retournées chez elles, contre 2 250 en 2023.

Ces "retours volontaires" sont critiqués par les défenseurs des droits humains qui plaident que les exilés subissant des conditions de vie inhumaines en Tunisie ne sont pas en mesure de choisir réellement de rentrer dans leur pays. Ils y sont contraints par la force des choses. Les retours au pays doivent par ailleurs être fortement accompagnés pour que les personnes retournées ne se retrouvent pas marginalisées au sein de leur communauté. Certains exilés rentrent dans leur pays traumatisés et peinent à se réinsérer.

AMERIQUE

CANADA - QUEBEC

Journée mondiale des réfugiés : Au Québec, on prend soin de notre monde !

Célébrée chaque 20 juin, la Journée mondiale des droits des personnes réfugiées rend hommage à la force et au courage de celles et ceux qui fuient les conflits ou la persécution. Dans ce cadre, une nouvelle campagne de sensibilisation numérique est lancée sous le signe de la solidarité, de l'entraide et de l'inclusion. Portée par la Table des concertation des organismes au service des personnes réfugiées et immigrantes (TCRI) et réalisée en collaboration avec ses organismes membres, cette initiative met en lumière le rôle essentiel, voire déterminant, de la solidarité collective dans l'accueil, l'intégration et l'accompagnement des personnes en quête de refuge ou réfugiées. Dans un contexte où les récits de migration sont trop souvent réduits à des enjeux de crise ou de menace, la campagne rappelle qu'il existe aussi des histoires d'entraide, de résilience et d'humanité partagée.

Parce qu'au Québec, nombreuses sont les personnes qui s'engagent avec bienveillance dans l'accueil des nouveaux arrivants, en posant chaque jour des gestes, même modestes, qui leur permettent de se sentir en confiance dans leur nouvelle société d'accueil – suffisamment pour s'y épanouir et, à leur tour, y contribuer pleinement.

100 % numérique, la campagne s'articule autour de quatre capsules vidéo mettant

en valeur des témoignages et initiatives concrètes, ainsi que de données statistiques éclairantes sur l'intégration sociale et économique des personnes réfugiées au Québec. Ces outils visent à informer, mobiliser et inspirer la population à continuer de construire une société plus inclusive et solidaire.

« *Au Québec, on prend soin de notre monde* » invite chaque personne au Québec et au-delà, à reconnaître l'apport inestimable des personnes réfugiées à nos sociétés et à réaffirmer l'importance d'un accueil digne et humain pour toutes et tous.

<https://tcrci.qc.ca/2025/06/journee-mondiale-des-refugie-e-s-au-quebec-on-prend-soin-de-notre-monde/>

USA

Manifestations pour les migrants et affrontements de l'armée à Los Angeles

La lutte contre l'immigration clandestine du président a plongé dans la terreur des millions d'immigrés sans statut légal. Des manifestations marquées par des heurts et des violences dans une ville de la banlieue de Los Angeles à la population majoritairement hispanique, les habitants s'opposant aux arrestations manu militari d'immigrés menées par la police fédérale de l'immigration, ICE. *"Nous devons défendre notre peuple"*, a déclaré une femme, elle-même fille d'immigrés. *"Qu'importe que nous soyons blessés, qu'ils nous gazent, ils ne nous arrêteront jamais. Tout ce qui nous reste, c'est notre voix."* Lors de ces manifestations d'importantes opérations d'arrestations ont été menées vendredi 6 juin 2025 par des agents de l'ICE, parfois en civil, conduisant à de premières scènes de tension. Des membres de la police se sont rassemblés près d'un magasin de bricolage, où des travailleurs sans papiers viennent traditionnellement proposer leurs services pour la journée, donnant naissance à de nouveaux rassemblements et affrontements. Pour les habitants, les raids de la police sont *"une injustice"*, et les personnes arrêtées *"des êtres humains comme les autres"*. Des manifestants ont jeté des objets sur les véhicules des policiers et tenté d'empêcher un autocar de quitter les lieux, les agents faisant quant à eux usage de gaz lacrymogènes et de grenades assourdissantes. 35 ressortissants mexicains ont été arrêtés au cours des récentes opérations, a annoncé dimanche la présidente du Mexique, appelant les États-Unis à les traiter avec dignité. Ce sont *"des hommes et des femmes honnêtes qui sont allés chercher une vie meilleure (...)"* Ce ne sont pas des criminels", a-t-elle insisté lors d'un discours public.

Dénonçant *"l'anarchie"* en cours dans la mégapole du puissant État démocrate, le président républicain a ordonné samedi soir 7 juin 2025, le déploiement de 2 000 membres de la force armée de réserve, principalement mobilisée lors de catastrophes naturelles. Une décision qualifiée de *"délibérément incendiaire"* par le gouverneur de Californie, qui a prévenu qu'elle ne ferait *"qu'aggraver les tensions"*. Environ 300 soldats ont été déployés dimanche matin 8 juin 2025 à travers la ville, selon le commandement militaire. Un déploiement rare mené contre l'avis des autorités démocrates californiennes. Les gouverneurs des États démocrates ont fustigé un *"abus de pouvoir alarmant"* après l'ordre unilatéral de cet envoi de militaires, contre l'avis des autorités locales et du gouverneur démocrate. *"Nous n'avons pas de problème jusqu'à ce que Trump s'en mêle"*, ce dernier, dimanche 8 juin 2025, dénonçant *"une atteinte grave à la souveraineté de l'État"* de Californie. Des affrontements ont opposé, dans la nuit de dimanche à lundi 9 juin, les forces de sécurité à des manifestants. La police de Los Angeles a indiqué qu'ils avaient arrêté au moins 56 personnes en deux jours, et

que trois de ses membres avaient été légèrement blessés. La police de Los Angeles (LAPD) a annoncé dans la nuit s que le centre-ville a été déclaré zone de rassemblement interdit. *"Vous devez quitter le centre-ville immédiatement"*, zone où circulaient les manifestants dimanche soir. En début d'après-midi, la police de Los Angeles avait bouclé les alentours de bâtiments fédéraux, empêchant tout contact entre les manifestants et les soldats casqués de la Garde nationale en tenue camouflage. La maire de Los Angeles a fait état d'*"actes de vandalisme"* dans la nuit de dimanche 8 juin, mais a assuré que la situation était sous contrôle. Tout en condamnant les violences, elle a jugé le déploiement de la Garde nationale totalement disproportionné. **"Pour moi, ce n'est que de la politique."**

"Ça a l'air d'aller vraiment mal à L.A. ENVOYEZ LA TROUPE !!!" a posté le président lundi matin 9 juin 2025, sur son réseau, lançant aussi : **"ARRÊTEZ LES GENS MASQUÉS, MAINTENANT"**. Il s'agirait de la première fois depuis 1965 qu'un président déploie ces militaires sans demande préalable d'un gouverneur d'État. Sur place, la présence de ces militaires inquiète plus qu'elle ne rassure.

Los Angeles est perçue par le président comme un bastion de l'opposition progressiste aux États-Unis. Il *"espère du chaos pour pouvoir justifier plus de répression, plus de peur, plus de contrôle"*, a accusé dimanche, le gouverneur, appelant ses administrés au calme. Le ministre de la Défense a menacé, samedi de faire appel à l'armée régulière basée non loin. *"Nous devons être prêts à faire ce qui est nécessaire"*, a justifié dimanche le chef de la Chambre des représentants, disant ne pas considérer ces mesures comme excessives. *"Le gouverneur a prouvé qu'il prenait de mauvaises décisions"*, a insisté la ministre de la Sécurité intérieure, assurant que la Garde nationale était *"spécifiquement entraînée pour ce type de situation"*. Plus tôt dans la matinée, Le président avait salué sur son réseau le *"fantastique travail"* de la Garde... qui n'avait pas encore été déployée dans la mégalopole californienne, selon les autorités locales.

Le président a promis dimanche *"un retour à l'ordre"* et ajouté qu'il n'excluait pas l'envoi de troupes ailleurs aux Etats-Unis en cas de besoin. *"Ce ne sont pas des manifestants, ce sont des fauteurs de troubles et des insurgés"*, a-t-il tonné dimanche en dénonçant *"les émeutes en cours"*. *« S'ils crachent, nous frappons, et je vous promets que nous frapperons comme jamais auparavant. »*

Le procureur général de Californie a annoncé **poursuivre le président en justice**, estimant que son choix de mobiliser la Garde nationale sans l'aval du gouverneur « violait » la Constitution. Le gouverneur démocrate de l'état a estimé que le déploiement de militaires d'active assouvissait « le fantasme fou d'un président dictatorial ». *« Ça n'a rien à voir avec la sécurité publique, cela vise juste à caresser dans le sens du poil l'ego d'un président dangereux ».*

<https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20250607-%C3%A9tats-unis-vague-d-arrestations-de-migrants-%C3%A0-new-york-et-los-angeles>

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20250608-manifestations-los-angeles-donald-trump-deploie-garde-nationale-ice-migrants-arrestations>

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20250608-d%C3%A9ploiement-militaire-los-angeles-gouverneurs-d%C3%A9mocrates-accusent-donald-trump-abus-pouvoir-soldats-garde-nationale-politique-migratoire-etats-unis-manifestations-%C3%A9meutes-ice>

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/trump-deploie-des-milliers-de-soldats-a-los-angeles-face-aux-manifestations-8f39ce76-45b0-11f0-be2d-492a352fc811>

Le Salvadorien expulsé à tort ramené aux Etats-Unis

Un immigré salvadorien expulsé "par erreur" mais que l'administration Trump se disait dans l'incapacité de ramener a été reconduit vendredi du Salvador aux Etats-Unis où il est désormais inculpé de trafic de migrants, a annoncé la ministre de la Justice.

<https://www.france24.com/fr/vid%C3%A9o/20250607-un-salvadorien-expuls%C3%A9-%C3%A0-tort-ramen%C3%A9-aux-etats-unis-apr%C3%A8s-des-mois-de-gu%C3%A9rilla-judiciaire>

La Cour suprême autorise la révocation du statut légal de plus de 500 000 immigrants

L'administration avait mis fin en mars à un programme spécial institué sous son prédécesseur démocrate, autorisant les ressortissants du Venezuela, de Cuba, du Nicaragua et de Haïti à résider aux États-Unis pour deux ans en raison de la situation des droits humains dans leurs pays respectifs. Mais une juge fédérale de Boston, dans le nord-est du pays, avait suspendu le 14 avril 2025 cette décision, considérant que l'administration avait interprété la loi de manière erronée en appliquant une procédure d'expulsion accélérée visant les étrangers entrés illégalement dans le pays aux immigrants protégés par des programmes gouvernementaux.

La Cour suprême, à majorité conservatrice, a autorisé, vendredi 30 mai 2025, le président américain, à révoquer temporairement le statut légal de plus de 500 000 immigrants, selon un document judiciaire. Mais sa décision est temporaire le temps qu'une cour d'appel se prononce sur le fond. Des juges progressistes ont exprimé leur désaccord, mettant en garde contre les *"conséquences dévastatrices"* du bouleversement de *"la vie et des moyens de subsistance de près d'un demi-million de non-citoyens pendant que leurs demandes légales sont en cours"*, selon le document de la Cour suprême.

Le 19 mai 2025, la Cour suprême avait également autorisé l'administration à révoquer le statut de protection temporaire (TPS) qui lui interdisait d'expulser quelque 350 000 Vénézuéliens.

Le président Donald Trump a érigé la lutte contre l'immigration clandestine en priorité absolue, mais son programme d'expulsions massives a été freiné par de multiples décisions de justice.

<https://www.france24.com/fr/am%C3%A9riques/20250530-cour-supr%C3%A9me-autorise-donald-trump-%C3%A0-r%C3%A9voquer-statut-l%C3%A9gal-500-000-immigr%C3%A9s>

Bientôt 10 000 soldats face aux migrants sur la frontière du Mexique

L'administration Trump veut aussi mobiliser 20 000 soldats de la Garde nationale pour des opérations de contrôle et d'expulsion d'étrangers en situation irrégulière. En janvier 2025, l'administration Trump avait annoncé le déploiement de 10 000 soldats à la frontière avec le Mexique pour y épauler les forces de la police et de l'ICE (Immigration and Customs Enforcement) chargées de lutter contre l'immigration illégale. Ce volume de troupes est en passe d'être atteint puisque le Pentagone va déployer 1 115 soldats supplémentaires à la frontière américano-mexicaine. Ils vont rejoindre les quelque 8 000 militaires d'active déployés depuis fin janvier 2025. Toutefois, un porte-parole du Commandement Nord des États-Unis a souligné que ces soldats ne sont pas tous directement présents à la frontière, certains étant impliqués dans des missions aériennes ou maritimes, voire participant à cette mission depuis leur base d'attache.

<https://www.ouest-france.fr/monde/etats-unis/donald-trump/bientot-10-000-soldats-face-aux-migrants-sur-la-frontiere-du-mexique-c6eb2836-3a3b-11f0-9fac-ce5100d22487>

VENEZUELA

Une pirogue avec 14 cadavres de migrants africains retrouvée au large du Venezuela

Le 28 mai, les cadavres de 14 migrants africains ont été retrouvés dans une embarcation au large du Venezuela, dans l'État de Delta Amacuro (nord-est), près de l'embouchure de l'océan Atlantique, a confirmé jeudi 5 juin 2025, le ministre de l'Intérieur et de la Justice. Ils étaient dans un état avancé de décomposition, ce qui laisse présumer que la pirogue avait quitté les côtes ouest-africaines dans l'espoir de rejoindre les Canaries espagnoles avant de dériver. *"Il y avait 14 corps d'êtres humains, tous originaires d'Afrique"*, dont certains originaires du Mali. D'après les analyses *"médicales"*, les personnes *"sont mortes de déshydratation, de faim"*, les corps ne présentaient pas de blessures par balles. Les autorités vénézuéliennes ont ouvert une enquête pour clarifier les circonstances du naufrage et le service national de médecine et de sciences médico-légales (SENAMECF) a aussi ouvert une enquête pour déterminer les identités et nationalités de toutes les victimes.

Au vu de la nationalité d'une partie des passagers et des causes de la mort, il n'y a que peu de doutes sur le lieu de départ de ce bateau. L'embarcation a probablement quitté les côtes ouest-africaines dans le but de rejoindre les Canaries espagnoles avant de se perdre et de dériver à des milliers de kilomètres, de l'autre côté de l'Atlantique. Près de 5 000 km séparent le Venezuela des rives africaines.